



VILLE
DE
LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 7 mai à 19h30
LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la
présidence de Madame Evelyne ORIOL, à l'Hôtel de Ville de Lorette,
Date de la Convocation : le lundi 29 avril 2024.
Secrétaire de séance : Mme Delphine BERTOMEU
Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

**OBJET : 2024-05-63- BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS : APPROBATION DU
COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023**

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick, M. SEGUIN Joseph, MME VERGNAUD Evelyne, M. VINCENT Pierre.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BOUDIAF Saïda, MME BREGAIN Patricia, M. LUMIA Michel, M. TARDY Gérard.

PROCURATIONS :

MME BOUDIAF Saïda à MME FAUCOIT Marie-Claire ;
MME BREGAIN Patricia à MME BONNARD Joëlle ;
M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean Sebastien ;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 14/05/2024

2024-05-63- BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que dépenses et recettes sont appuyées des pièces justificatives.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Madame Evelyne ORIOL, adjointe au Maire vous propose de déclarer que le compte de gestion des Etablissements loretois, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

3 « VOTE CONTRE » : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE

Lorette, le lundi 13 mai 2024,

Le Maire,
Gérard TARDY

Le secrétaire de séance,
Mme Delphine BERTOMEU





VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 7 mai à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Madame Evelyne ORIOL, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le lundi 29 avril 2024.

Secrétaire de séance : Mme Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2024-05-64- SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick, M. SEGUIN Joseph, MME VERGNAUD Evelyne, M. VINCENT Pierre.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BOUDIAF Saïda, MME BREGAIN Patricia, M. LUMIA Michel, M. TARDY Gérard.

PROCURATIONS :

MME BOUDIAF Saïda à MME FAUCOUIT Marie-Claire ;

MME BREGAIN Patricia à MME BONNARD Joëlle ;

M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean Sebastien ;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 - LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 14/05/2024

Hôtel de Ville - Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 - 📠 : 04 77 73 40 33 - ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 7 mai 2024 - DCM 2024-05-64

2024-05-64- SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

VU, la délibération en date du 6 avril 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,

VU, la délibération en date du 11 décembre 2023 approuvant la décision modificative n°1,

VU, les conditions d'exécution du budget 2023.

VU, le compte de gestion dressé par le Trésorier ;

Il est proposé au Conseil Municipal, de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur TARDY Gérard, pour le service des ETABLISSEMENTS LORETTOIS :

- 1) Lui donner acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		
Opérations de l'exercice	92 162,06 €	140 257,80 €
Totaux	92 162,06 €	140 257,80 €
Résultats de clôture		48 095,74 €
TOTAUX CUMULES	92 162,06 €	140 257,80 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	48 095,74 €
LIBELLES	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	758 138,10 €	
Opérations de l'exercice	61 350,66 €	659 753,50 €
Totaux	819 488,76 €	659 753,50 €
Résultats de clôture	159 735,26 €	
Restes à réaliser	- €	- €
TOTAUX CUMULES	819 488,76 €	659 753,50 €
RESULTATS DEFINITIFS	159 735,26 €	
Résultats reportés		
LIBELLES	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	758 138,10 €	- €
Opérations de l'exercice	153 512,72 €	800 011,30 €
Totaux	911 650,82 €	800 011,30 €
Résultats de clôture	111 639,52 €	- €
Restes à réaliser	- €	- €
TOTAUX CUMULES	911 650,82 €	800 011,30 €
RESULTATS DEFINITIFS	111 639,52 €	

- 2) Constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés aux différents comptes ;
- 3) Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

3 « VOTE CONTRE » : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine.

**CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le lundi 13 mai 2024,
Le Maire,
Gérard TARDY**



**Le secrétaire de séance,
Mme Delphine BERTOMEU**

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name of the secretary of the meeting, Mme Delphine BERTOMEU.

NOTE SYNTHETIQUE EXPLICATIVE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS 2023

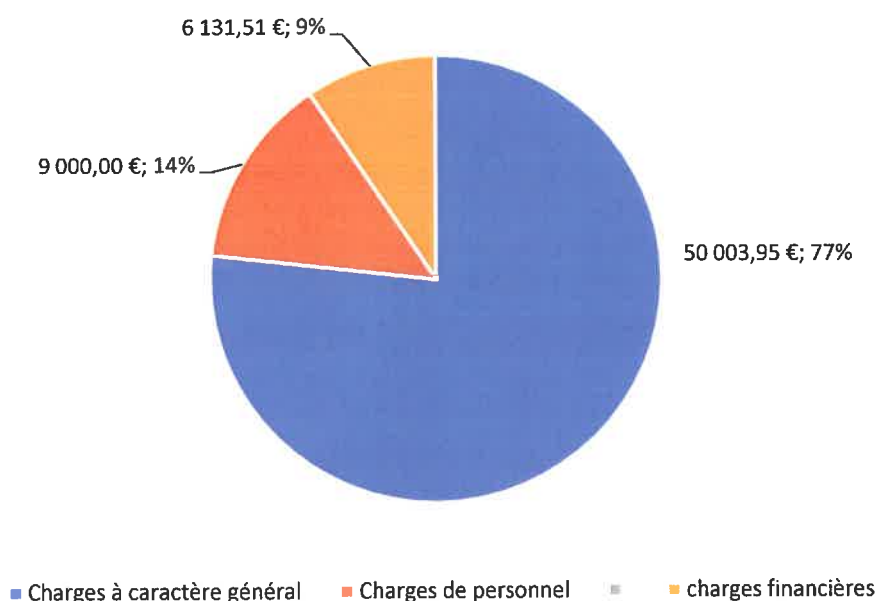
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement

Exercice	Montant	Evolution
2018	153 842, 14 €	
2019	94 595, 91 €	-38,5 %
2020	55 033, 28 €	-41,8 %
2021	62 105, 62 €	+ 12,9 %
2022	168 113, 34 €	+ 170,7%
2023	65 135, 46 €	- 61,3%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont connu une forte baisse en 2018 et 2019 et sont redevenus à des valeurs habituelles en 2020. En effet, les travaux réalisés en 2018 et 2019 pour l'aménagement du VIVAL, imputés en fonctionnement, ont considérablement alourdi temporairement la section de fonctionnement. En 2021, la hausse est liée à l'intégration de charges en lien avec la Maison de santé pluridisciplinaire. En 2022, une très forte hausse est constatée avec la prise en charge de la Maison de Santé sur une année pleine ainsi que le versement d'une indemnité à la Boulangerie Goktekin (80 000 €). En 2023, aucune dépense de fonctionnement n'est venue grevée le budget de fonctionnement, si ce n'est l'entretien et les charges locatives des biens de la commune.

Dépenses réelles de fonctionnement (2023)



Les charges à caractère général (011)

Exercice	Montant	Evolution
2018	136 119,00 €	
2019	66 500,69 €	-51,1 %
2020	37 443,30 €	-43,7 %
2021	39 120,94 €	+4,5 %
2022	70 745,31 €	+ 80,8%
2023	50 003,95 €	- 28,5%

Il est constaté de fortes baisses sur les articles liés à l'aménagement du VIVAL en 2018-2019 bâtiments publics (615221) et du conseil juridique pour le montage juridique de plusieurs baux (Boulangerie, Petit Grain, Vival) pour frais d'honoraires (6226). En 2021, la hausse est minime malgré le paiement de certaines nouvelles charges en lien avec l'aménagement de la Maison de santé. En 2022, la hausse est très marquée avec la prise en compte des charges de la Maison de santé sur une année entière. En 2023, une nouvelle baisse est constatée.

Les dépenses de personnels municipaux (chapitre 012)

Elles sont fixes dans le temps : 9 000 € par an.

Les recettes de fonctionnement

Elles correspondent aux loyers et charges locatives des biens mis en location par la Commune à des commerçants ou artisans.

Exercice	Recettes réelles	Evolution
2018	80 507,50 €	
2019	71 454,88 €	-11,2 %
2020	62 199,59 €	-12,9 %
2021	95 309,34 €	+53,2 %
2022	212 008,30 €	+ 25,2%
2023	140 257,80 €	-33,8%

La diminution en 2020 est due en grande partie à la gratuité de loyers octroyée à certains locataires pour les soutenir face à la crise sanitaire en cours (6 147 € HT au total). En 2021, l'augmentation est très forte avec l'encaissement de nouveaux loyers (sur une partie de l'année) pour la Maison de santé, la boulangerie du Totem et le Petit Grain. En 2022, l'augmentation se poursuit avec notamment le règlement des loyers sur une année pleine par les professionnels de santé de la Maison Médicale. Les loyers et charges représentaient 119 311,84 € HT en 2022.

Une subvention d'équilibre de 92 696, 46 € a été versée en 2022 par le budget général de la Ville pour combler le déficit de la section de fonctionnement, dû pour partie au versement de l'indemnité à la société GOKTEKIN. En 2023, aucune subvention d'équilibre n'a été nécessaire. Les produits perçus en 2023 correspondent aux loyers et charges (137 999, 80 €) et à un produit exceptionnel d'assurances (2258 €).

Dépenses d'investissements mobiliers et immobiliers

Les dépenses d'investissement se ventilent selon trois grands items :

- Les immobilisations corporelles aux chapitres 21 et 23 ;
- Les emprunts et dettes assimilées au chapitre 16.

Immobilisations corporelles et incorporelles (chapitres 20, 21 et 23) – hors restes à réaliser

Exercice	Montant HT	Evolution
2018	75 193, 19 €	
2019	6 220, 80 €	-91,7 %
2020	486 065, 47 €	+7 713,6 %
2021	639 348, 01 €	+31,5 %
2022	88 436, 14 €	- 86,2%
2023	33 610, 00 €	- 62,0%

Des opérations dans le but de soutenir le commerce local ont été menées en 2023 avec des dépenses suivantes constatées au compte administratif 2023.

Opérations	Montant HT
Remboursement échéance Boulangerie le Totem	14 930, 00 €
Acquisition fonds de commerce Petit Grain/Méridien	18 000, 00 €
Divers petit entretien	680, 00 €
TOTAL	33 610, 00 €

Les recettes d'investissement

Exercice	Recettes réelles d'investissement	Evolution
2018	223 994, 20 €	
2019	0, 00 €	-75,9 %
2020	249 166, 00 €	-35,7 %
2021	373 149, 55 €	+49,8 %
2022	326 369, 67 €	- 12,6%
2023	632 726, 90 €	+ 93,9%

Les principales recettes réelles d'investissement sont les suivantes :

Le recours à l'emprunt et le versement des cautions

L'annexe financière joint au compte administratif décrit précisément les produits affectés à cette section.

Les subventions d'investissement

Exercice	Etat	Région	Département	Autres
2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2020	66 710, 10 €	180 000, 00 €	0,00 €	0,00 €
2021	0, 00 €	0, 00 €	0, 00 €	373 149, 55 €
2022	155 656, 90 €	20 000, 00€	150 000 €	0, 00 €
2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Les dotations, fonds divers de réserves

La Commune a affecté l'excédent de fonctionnement en investissement au chapitre 10.

Focus sur l'encours de la dette

L'état de la dette

L'état de la dette est présenté dans les annexes IV.

Au 1^{er} janvier 2024, le capital restant dû auprès d'organismes bancaires est de 243 135, 68 € (contre 270 876, 34 € au 1^{er} janvier 2023).

La Ville a dû rembourser en 2023, 27 740, 66 € de capital et régler 6 296, 10 € d'intérêts, soit un total de 34 036, 76 € d'annuité à payer au cours de l'exercice (échéance constante).

A cette date, 2 emprunts sont toujours en cours (2 au Crédit Agricole).



REPUBLIQUE FRANCAISE

BUDGET ETABLISSEMENT LORETTOIS

BUDGET PRIMITIF ETABLISSEMENT LORETTOIS

Numéro SIRET : 21420123800083

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

2023

Handwritten signature

Small handwritten mark

SOMMAIRE

PAGE	CONTENU	Jointes	Sans objet
	I - Informations générales		
3	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
4	B - Modalités de vote du budget		
	II - Présentation générale du budget		
5/6	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
7	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
8	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
9	B1 - Balance générale du budget - dépenses		
10	B2 - Balance générale du budget - recettes		
	III - Vote du budget		
11/12	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
13	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
14	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
15	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
16	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - ANNEXES		
	A - Eléments du bilan		
	A1 - Présentation croisée par fonction		X
	A2.1 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
17/20	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
21	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
22	A2.4 - Etat de la dette - Répartition de l'encours	X	
	A2.5 - Etat de la dette - Instruments de couverture du risque financier		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
23	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
24	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
25	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
26	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
27	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investis		X
	A7.2.1 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctio		X
	A7.2.2 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investis		X
	A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A7.4.1 - Etat des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19-Fonct		X
	A7.4.2 - Etat des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19-Invest		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
28	A10.1 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
29	A10.2 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
	A10.3 - Opérations liées aux cessions		X
	A10.4 - Variation du patrimoine (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
	A10.5 - Variation du patrimoine (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
	A11 - Etat des travaux en régie		X
	A12.1 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subv. globale		X
	A12.2 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subv. globale		X
	A12.3 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subv. globale		X
	A12.4 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subv. globale		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel		X
	C1.2 - Actions de formation des élus		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
30	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
31	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
32	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes		X
	C3.6 - Autres éléments d'information - Identification des flux croisés		X
	D - Décision en matière des taux - Arrêté et signatures		
33	D1-Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
34	D2-Arrêté et signatures	X	

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2023

42123009	Commune : BUDGET DES ETS LORETTOIS	BUDGET 2023
----------	------------------------------------	------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES , FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (col. h du recensement INSEE)	4 774,00
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	13,00
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : SAINT ETIENNE METROPOLE	

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab pour la commune (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
5 043 606,0000	5 441 335,0000	1 136,6899	936,7100	1 011,8500

	Informations financières - ratios	Valeurs	Moy. natio. de la strate

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2023

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau CHAPITRE pour la section de fonctionnement;
 - au niveau CHAPITRE pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : NEANT

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

NEANT

III - Les provisions sont :

SEMI-BUDGETAIRES

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le budget a été voté :

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2023

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2023

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	63 324,94	44 608,43	5 395,52		
012	Charges de personnel et frais ass	9 000,00	9 000,00			
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gest. cour.	1 000,00				
656	Frais de fonct. groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		73 324,94	53 608,43	5 395,52		
66	Charges financières	6 131,51	6 131,51			
67	Charges exceptionnelles	500,00				
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionn		79 956,45	59 739,94	5 395,52		
023	Virement sect. d'inv.	162 036,16				
042	Op.d'ordre de transfert entre secti	27 026,60	27 026,60			
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonct.					
Total des dépenses d'ordre de fonctionn		189 062,76	27 026,60			
TOTAL		269 019,21	86 766,54	5 395,52		
D 002	Déficit de fonctionnement repo					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuations de charges					
70	Prod. des services, dom, vtes					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, participations	131 949,37				
75	Autres prod. de ges. cour.	134 811,84	137 999,80			
Total des recettes de gestion courante		266 761,21	137 999,80			
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	2 258,00	2 258,00			
78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles de fonctionn		269 019,21	140 257,80			
042	Op.d'ordre de transfert entre secti					
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonct.					
Total des recettes d'ordre de fonctionn						
TOTAL		269 019,21	140 257,80			
R 002	Excédent de fonctionnement re					

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2023

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Emis	Restes à réaliser	Crédits annulés
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
3...	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles	8 000,00	8 000,00		
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	10 680,00	10 680,00		
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	16 230,90	14 930,00		
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	34 910,90	33 610,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	40 602,83	27 740,66		
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip. créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	40 602,83	27 740,66		
	Total opé. pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	75 513,73	61 350,66		
040	Op. d'ordre de transfert entre section				
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL	75 513,73	61 350,66		
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	758 138,10			
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
3...	Stocks				
13	Subventions d'investissement				
16	Empr. et dettes assimil. (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)				
1068	Excédents de fonct. capitalisés	631 726,90	631 726,90		
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus	12 862,17	1 000,00		
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip. créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Prod. des cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières	644 589,07	632 726,90		
	Total opé. pour compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	644 589,07	632 726,90		
021	Virement de la section de fonctionnement	162 036,16			
040	Op. d'ordre de transfert entre section	27 026,60	27 026,60		
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	189 062,76	27 026,60		
	TOTAL	833 651,83	659 753,50		
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1				

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2023

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	50 003,95		50 003,95
012	Charges de personnel et assim	9 000,00		9 000,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante			
656	Frais de fonct. groupes d'élus			
66	Charges financières	6 131,51		6 131,51
67	Charges exceptionnelles			
68	<i>Dot. aux amort. et provisions</i>		27 026,60	27 026,60
71	<i>Production stockée(ou déstockage)</i>			
	Autres			
Dépenses de fonctionnement - Total		65 135,46	27 026,60	92 162,06
D002 Déficit de fonctionnement reporté N-1				

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Rembt. d'emprts (sf 1688 non budg.)	27 740,66		27 740,66
18	Compte de liaison :affectation			
	Total des opérations d'équipement			
19	Neutral. et régul. d'opérations			
20	Immob. incorporelles	8 000,00		8 000,00
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	10 680,00		10 680,00
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	14 930,00		14 930,00
26	Particip. et créances rattac.à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immob.(reprises)</i>			
29	<i>Provis.pour dépréciation des immob.</i>			
39	<i>Provis.dépréciation stocks et en-cours</i>			
45X-1	Op. pour compte de tiers			
481	<i>Ch.à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers</i>			
59	<i>Provis.pour dépréc. cptes financiers</i>			
3...	Stocks			
	Autres			
Dépenses d'investissement - Total		61 350,66		61 350,66
D001 Solde d'exécution négatif reporté N-1				758 138,10

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2023

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

1 -Titre émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
70	Prod.des services,du domaine et ve			
71	<i>Production stockée(ou déstockage)</i>			
72	<i>Travaux en régie</i>			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations			
75	Autres produits de gestion courante	137 999,80		137 999,80
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	2 258,00		2 258,00
78	Reprises sur amortiss.et provisions			
79	<i>Transferts de charges</i>			
	Autres			
Recettes de fonctionnement - Total		140 257,80		140 257,80
R 002 Excéd. de fonctionnement reporté N-1				

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dot., fonds div. et réserves (sauf 1068)			
1068	Excédents de fonctionnement capitali	631 726,90		631 726,90
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emp.dettes assimil.(sf 1688 non bud.	1 000,00		1 000,00
18	Compte de liaison :affectation			
19	Diff. sur réalisations d'immobilisations			
20	Immob. incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances rattac.à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>		27 026,60	27 026,60
29	<i>Provis.pour dépréciation des immob.</i>			
39	<i>Provis.dépréciation stocks et en-cours</i>			
45X-2	Op. pour compte de tiers			
481	<i>Ch.à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers</i>			
59	<i>Provis.pour dépréc. cptes financiers</i>			
3...	Stocks			
	Autres			
Recettes d'investissement - Total		632 726,90	27 026,60	659 753,50
R 001 Solde d'exécution positif reporté N-1				

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
011	Charges à caractère général	63 324,94	44 608,43	5 395,52		
60611	Eau et assainissement	500,00	423,15			
60612	Énergie - Électricité	3 000,00	1 831,95			
60631	Fournitures d'entretien	500,00	138,59			
60632	Fournitures de petit équipemen		51,58	254,00		
6132	Locations immobilières	6 000,00	4 876,50	1 462,95		
614	Charges locatives	7 000,00	5 184,42	764,72		
615228	Autres bâtiments	5 000,00	1 676,58			
6156	Maintenance	1 000,00		527,85		
6161	Multirisques	2 000,00	3 472,98			
6226	Honoraires	3 000,00	50,99			
6227	Frais d'actes et de contentieu	1 000,00				
6228	Divers	3 324,94	2 887,82			
6231	Annonces et insertions	500,00				
6262	Frais de télécommunications	500,00	275,10	60,00		
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 000,00	6 134,66	2 326,00		
6288	Autres services extérieurs	1 000,00				
63512	Taxes foncières	19 000,00	17 604,11			
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 000,00	9 000,00			
6215	Personnel affecté par la colle	9 000,00	9 000,00			
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00				
6542	Créances éteintes	1 000,00				
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
TOTAL GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)		73 324,94	53 608,43	5 395,52		
66	Charges financières(b)	6 131,51	6 131,51			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 296,10	6 296,10			
66112	Intérêts - Rattachement des IC	-164,59	-164,59			
	Calcul du 66112 :					
	ICNE de l'exercice : 995,76					
	ICNE de N-1 : 1160,35					
67	Ch. exceptionnelles(c)	500,00				
673	Titres annulés	500,00				
68	Dotations au provisions(d)					
022	Dépenses imprévues(e)					
TOT. DEPENSES REELLES a+b+c+d+e		79 956,45	59 739,94	5 395,52		
023	Virement à la section d'investissement	162 036,16				
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections	27 026,60	27 026,60			
6811	Dotations aux amortissements d	27 026,60	27 026,60			
TOTAL DES PRELEVEMENTS au profit de la sect. d'investissement		189 062,76	27 026,60			
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonctionnement					
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		189 062,76	27 026,60			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		269 019,21	86 766,54	5 395,52		
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	995,76
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 160,35
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-164,59

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes.....					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	131 949,37				
74741	Communes membres du gfp	131 949,37				
75	Autres produits de gestion courante	134 811,84	137 999,80			
752	Revenus des Immeubles	115 030,10	117 078,25			
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE	19 781,74	20 921,55			
	TOTAL GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013	266 761,21	137 999,80			
76	Produits financiers (b)					
77	Produits exceptionnels (c)	2 258,00	2 258,00			
7788	Produits exceptionnels divers	2 258,00	2 258,00			
78	Reprises sur provisions (d)					
	TOT. DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	269 019,21	140 257,80			
042	Opér.d'ordre de transfert entre sections					
043	Opér.d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.					
	TOTAL RECETTES D'ORDRE					
	TOTAL RECETTES DE FONCT.DE L'EXE =Total des opé.réelles et d'ordre	269 019,21	140 257,80			
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1					

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Emis	R.à.R	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immo.incorporelles (hors opérations et 204)	8 000,00	8 000,00		
2088	Autres immobilisations incorpo	8 000,00	8 000,00		
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immo.corporelles (hors opérations)	10 680,00	10 680,00		
2132	Immeubles de rapport	680,00	680,00		
2188	Autres immobilisations corpore	10 000,00	10 000,00		
22	Immo. reçues en affectation				
23	Immo.en cours (hors opérations)	16 230,90	14 930,00		
2313	Constructions	16 230,90	14 930,00		
	Total des dépenses d'équipement	34 910,90	33 610,00		
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	40 602,83	27 740,66		
1641	Emprunts en euros	27 740,66	27 740,66		
165	Dépôts et cautionnement	12 862,17			
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Particip.et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	40 602,83	27 740,66		
	Total dépenses opér.pour comptes de tiers				
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	75 513,73	61 350,66		
040	<i>Opé.d'ordre transfert entre sections</i>				
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>				
	<i>Charges transférées</i>				
041	<i>Opérations patrimoniales</i>				
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE				
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	75 513,73	61 350,66		
D 001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE DE N-1	758 138,10			

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Emis	R.à.R	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hor 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immo. reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves	631 726,90	631 726,90		
1068	Excédents de fonctionnement ca	631 726,90	631 726,90		
138	Autres subv.d'investis.transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus	12 862,17	1 000,00		
165	Dépôts et cautionnement	12 862,17	1 000,00		
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Particip.et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produit des cessions d'Immob.				
	Total des recettes financières	644 589,07	632 726,90		
	Total recettes opé.pour comptes de tiers				
	TOTAL RECETTES REELLES	644 589,07	632 726,90		
021	Virement de la sec. de fonctionnement	162 036,16			
040	Opé.d'ordre transfert entre sections	27 026,60	27 026,60		
28088	Autres immobilisations incorpo	1 230,43	1 230,43		
28132	Immeubles de rapport	21 925,64	21 925,64		
28181	Installations générales, agenc	1 207,83	1 207,83		
28188	Autres immobilisations corpore	2 662,70	2 662,70		
	Total prelev.de la sec.de fonctionnement	189 062,76	27 026,60		
041	Opérations patrimoniales				
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	189 062,76	27 026,60		
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	833 651,83	659 753,50		
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1				

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2023

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date émission	Date 1er rembt	Nominal	Type taux intérêt	Index	Taux Initial		Devise	Périod. des remb.		Profil d'amort	Possibilité de rembt anticipé partiel ON
								Niveau de tx	Tx actuarié					
TOTAL GENERAL					467 902,17									
163 Emprunts obligataires					0,00									
1631 Emprunts publics					0,00									
1632 Emprunts privés					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit					0,00									
1641 Emprunts en euros					455 040,00									
00000731005	Caisse de crédit	02/01/2013		15/04/2013	255 040,00	F	(NÉANT)		3,78		T		NON	A1
00001817294	Caisse de crédit	30/10/2018		15/02/2019	200 000,00	F	(NÉANT)		1,59		T		NON	A1
1643 Emprunts en devises					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus					12 862,17									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00									
168 Autres emprunts et					0,00									




IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date émission	Date 1er rembt	Nominal	Type taux intérêt	Index	Taux initial		Devise	Périod. des remb.	Profil d'amort	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt
								Niveau de tx	Tx. actuarié					
dettes assimilées					0,00									
1681 Autres emprunts					0,00									
1682 Bons.....					0,00									
1687 Autres dettes					0,00									
					0,00									

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Couv- erture 7 O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couv	Emprunts et dettes au 31/12/N								
				Capital restant dû au 31/12/N	Durée résid- uelle	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de tx	Index	Niv de taux	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus	
TOTAL GENERAL				255 987,85					28 740,66	6 296,10		995,76
163 Emprunts obligataires				0,00					0,00	0,00		0,00
1631 Emprunts publics				0,00					0,00	0,00		0,00
1632 Emprunts privés				0,00					0,00	0,00		0,00
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit				243 135,68					27 740,66	6 296,10		995,76
1641 Emprunts en euros				243 135,68					27 740,66	6 296,10		995,76
00000731005	NON			87 386,50	5		(NÉANT)		18 609,20	3 744,92		688,16
00001817294	NON			155 749,18	15		(NÉANT)		9 131,46	2 551,18		307,60
1643 Emprunts en devis				0,00					0,00	0,00		0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus				11 862,17					1 000,00	0,00		0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières				0,00					0,00	0,00		0,00
168 Autres emprunts et				0,00					0,00	0,00		0,00

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Couv- erture ? O/N	Montant couvert	Categorie d'emprunt après couv	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résid- uelle	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de tx	Index	Niv de taux	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus	
dettes assimilées				0,00					0,00	0,00		0,00
1681 Autres emprunts				0,00					0,00	0,00		0,00
1682 Bons.....				0,00					0,00	0,00		0,00
1687 Autres dettes				0,00					0,00	0,00		0,00
				0,00					0,00	0,00		0,00

IV ANNEXES - ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA DETTE

A2.3 - Répartition des emprunts par structure de taux

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 31/12/N)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal	Type indice	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal	Taux maximal	Coût de sortie	Taux après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote	Intérêts payés au cours de l'exercice	Intérêts perçus au cours de l'exercice	% par type de tr selon le cap restant dû
Emprunts à taux fixe sur la durée du contrat A														
CALHL 731005	CALHL	255 040,00		1	15					67 386,50	3,78	3 744,92		100,00
AMEN.COM.N°1817294	CALHL N°1817294	200 000,00		1	20					155 749,18	1,58	2 551,18		100,00
Total		455 040,00								243 135,38		6 296,10		
CAUTIONS DIV.	CAUTIONS DIVERS	12 862,17								11 862,17				
TOTAL CAUTIONS	TOTAL CAUTIONS	12 862,17												
Option d'échange C														
Total														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicat jusqu'à 5 capé D														
Total														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Total														
Autres types de structure F														
Total														
TOTAL GENERAL	TOTAL GENERAL	467 902,17								254 897,55		6 296,10		

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.4 - Etat de répartition de l'encours

Structures		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Indices sous-jacents		Indices en euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nb de produits	2,00					
	% de l'encours	100,00					
	Mt en euros	243 135,68					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nb de produits						
	% de l'encours						
	Mt en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nb de produits						
	% de l'encours						
	Mt en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nb de produits						
	% de l'encours						
	Mt en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nb de produits						
	% de l'encours						
	Mt en euros						
(F) Autres types de structures	Nb de produits						
	% de l'encours						
	Mt en euros						

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2023

IV - ANNEXES - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.8 DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts	Capital
CREDIT AGRICOLE	255 040,00	87 386,50	22 354,12	3 744,92	18 609,20
CREDIT AGRICOLE	200 000,00	155 749,18	11 682,64	2 551,18	9 131,46
CREDIT AGRICOLE	455 040,00	243 135,68	34 036,76	6 296,10	27 740,66

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2023

IV - ANNEXES - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.9 AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
CAUTION MR TISSOT	525,26		525,26
CAUTION TABLE D'ELSA	631,14		631,14
CAUTION NETPRO	410,00		410,00
CAUTION SAS YASSIR VIVAL	2 196,00		2 196,00
CAUTION ATELIER DE POSE CORSE	830,00		830,00
CAUTION LE PETIT GRAIN (télécommande)	100,00		100,00
CAUTION LE PETIT GRAIN	1 000,00		1 000,00
CAUTION CAMILLE VIENNET	520,00		520,00
CAUTION BOULANGERIE DU TOTEM	2 400,00		2 400,00
CAUTION AKTOFER SASU	537,00		537,00
CAUTION ATELIER POSE CORSE LOCAL 2	712,77		712,77
CAUTION MR BOUGHALMI	1 000,00	1 000,00	
CAUTION DIVERS	2 000,00		2 000,00
TOTAL	12 862,17	1 000,00	11 862,17

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2023

IV- ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	DELIBERATION DU																																																
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 7 622,45 €	29/09/2014																																																
Linéaire	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Biens ou catégories de biens amortis :</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Durée :</u></th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>- immobilisations incorporelles</td> <td style="text-align: right;">2 ans</td> <td style="text-align: center;">29/09/2014</td> </tr> <tr> <td>- mobilier</td> <td style="text-align: right;">10 ans</td> <td style="text-align: center;">29/09/2014</td> </tr> <tr> <td>- mobilier urbain</td> <td style="text-align: right;">10 ans</td> <td style="text-align: center;">29/09/2014</td> </tr> <tr> <td>- matériels de bureau électrique ou électronique</td> <td style="text-align: right;">5 ans</td> <td style="text-align: center;">29/09/2014</td> </tr> <tr> <td>- matériels informatique</td> <td style="text-align: right;">2 ans</td> <td style="text-align: center;">29/09/2014</td> </tr> <tr> <td>- véhicules</td> <td style="text-align: right;">5 ans</td> <td style="text-align: center;">29/09/2014</td> </tr> <tr> <td>- équipements sportifs</td> <td style="text-align: right;">10 ans</td> <td style="text-align: center;">29/09/2014</td> </tr> <tr> <td>- installation et appareils de chauffage</td> <td style="text-align: right;">10 ans</td> <td style="text-align: center;">29/09/2014</td> </tr> <tr> <td>- matériels classiques</td> <td style="text-align: right;">10 ans</td> <td style="text-align: center;">29/09/2014</td> </tr> <tr> <td>- appareil de lavage</td> <td style="text-align: right;">20 ans</td> <td style="text-align: center;">29/09/2014</td> </tr> <tr> <td>- équipements de cuisine</td> <td style="text-align: right;">10 ans</td> <td style="text-align: center;">29/09/2014</td> </tr> <tr> <td>- autre agencement et aménagements de terrains</td> <td style="text-align: right;">20 ans</td> <td style="text-align: center;">29/09/2014</td> </tr> <tr> <td>- agencements et aménagements de bâtiments,</td> <td style="text-align: right;">15 ans</td> <td style="text-align: center;">29/09/2014</td> </tr> <tr> <td>- immeuble de rapport</td> <td style="text-align: right;">100 ans</td> <td style="text-align: center;">29/09/2014</td> </tr> <tr> <td>- fonds de commerce</td> <td style="text-align: right;">10 ans</td> <td style="text-align: center;">01/10/2019</td> </tr> </tbody> </table>	<u>Biens ou catégories de biens amortis :</u>	<u>Durée :</u>		- immobilisations incorporelles	2 ans	29/09/2014	- mobilier	10 ans	29/09/2014	- mobilier urbain	10 ans	29/09/2014	- matériels de bureau électrique ou électronique	5 ans	29/09/2014	- matériels informatique	2 ans	29/09/2014	- véhicules	5 ans	29/09/2014	- équipements sportifs	10 ans	29/09/2014	- installation et appareils de chauffage	10 ans	29/09/2014	- matériels classiques	10 ans	29/09/2014	- appareil de lavage	20 ans	29/09/2014	- équipements de cuisine	10 ans	29/09/2014	- autre agencement et aménagements de terrains	20 ans	29/09/2014	- agencements et aménagements de bâtiments,	15 ans	29/09/2014	- immeuble de rapport	100 ans	29/09/2014	- fonds de commerce	10 ans	01/10/2019	
<u>Biens ou catégories de biens amortis :</u>	<u>Durée :</u>																																																	
- immobilisations incorporelles	2 ans	29/09/2014																																																
- mobilier	10 ans	29/09/2014																																																
- mobilier urbain	10 ans	29/09/2014																																																
- matériels de bureau électrique ou électronique	5 ans	29/09/2014																																																
- matériels informatique	2 ans	29/09/2014																																																
- véhicules	5 ans	29/09/2014																																																
- équipements sportifs	10 ans	29/09/2014																																																
- installation et appareils de chauffage	10 ans	29/09/2014																																																
- matériels classiques	10 ans	29/09/2014																																																
- appareil de lavage	20 ans	29/09/2014																																																
- équipements de cuisine	10 ans	29/09/2014																																																
- autre agencement et aménagements de terrains	20 ans	29/09/2014																																																
- agencements et aménagements de bâtiments,	15 ans	29/09/2014																																																
- immeuble de rapport	100 ans	29/09/2014																																																
- fonds de commerce	10 ans	01/10/2019																																																

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DETAIL DES DEPENSES

Art	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES FINANCIERES TOTALES = A+B+C+D		40 602,83	27 740,66
HORS CHARGES TRANSFEREES = A+B+C		40 602,83	27 740,66
16	Empr. et dettes assi. hors 16449 et 166(A)	40 602,83	27 740,66
1641	Emprunts en euros	27 740,66	27 740,66
165	Dépôts et cautionnement	12 862,17	
Autres dépenses financières (sous-total) (B)			
10	Reversement de dotations		
13	Remboursement de subventions		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Autres		
020	Dépenses imprévues		
Transferts entre sections = C+D			
Reprises / Autofinancement antérieur (C)			
10	Dotations fonds divers et réserves		
139	Subv. d'invest. reprises au c/résultat		
15	Sur provisions pour risques et charges		
.9	Sur provisions pour dépréciation		
Charges transférées D=E+F+G			
2...	Travaux en régie (E)		
481	Charges à répartir sur plusieurs exer. (F)		
	Stocks(G)		

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice au 31/12	TOTAL
Dépenses à couvrir par des ressources propres	27 740,66	0,00	758 138,10	785 878,76

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES)		189 062,76	27 026,60
= a+b+c+d			
	Ressources propres ext. (a)		
	Autres rec. financières (b)		
138	Autres subv.d'invest.non transf.		
274	Remboursement de prêts		
	Autre		
	Transf. entre sections (c)	27 026,60	27 026,60
15	Prov. pour risques et charges		
.9	Prov. pour dépréciation		
28088	Autres immobilisations incorpo	1 230,43	1 230,43
28132	Immeubles de rapport	21 925,64	21 925,64
28181	Installations générales, agenc	1 207,83	1 207,83
28188	Autres immobilisations corpore	2 662,70	2 662,70
481	Amort. des charges à étaler		
021	Vir.de la sect.de fonct.(d)	162 036,16	

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice au 31/12	Affectation R1068	TOTAL
Total ressources propres disponibles	27 026,60	0,00	0,00	631 726,90	658 753,50

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	785 878,76
Recettes propres disponibles	658 753,50
Solde	-127 125,26

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE	A10.1

A10.1 - Etat des entrées des immobilisations (R.2313-3 du CGCT)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
A titre onéreux		20 753,51		
	FDS COMMERCE BOUGHANMI 76 rue Jean Jaurès	9 223,78		10
	FONDS DE COMMERCE 76 RUE JJ N.inv: FONDSCOMMERCE76RUEJJ	11 529,73		10
A titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		20 753,51		

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE	A10.2

A10.2 - Etat des sorties des immobilisations (R.2313-3 du CGCT)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins valuee
A titre onéreux							
A titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mise en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL							

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2023

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE	C3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de financement	Mt. de financement
Syndicat Intercommunal GIER DORLAY	05/01/1957	(en %) Sans fiscalité propre	50,00
Syndicat Intercom.d'Assainissement Moyenne Vallée	10/02/1976	Communauté Urbaine SEM	
Métropole Saint Etienne Métropole	01/01/2013	CVAE + CFE	




BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2023

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE	C3.2

Catégorie de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N. et date délibération	Nature de l'activité	TVA
CCAS	CCAS DE LORETTE	29/01/1855	N°1 29/01/1855	SPA	NON

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2023

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N. et date délibération	SIRET	Nature de l'activité	TVA
ETS LORETTOIS	BUDGET DES ETABLTS LORETTOIS	05/12/2011	DCM 2011-12-93	21420123800083	SPIC	OUI

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2023

IV - ANNEXE	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Base notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases/(N-1)	Taux Appliqués par décis. du cons. munic.	Variation de taux /N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit /N-1 %
Taxe d'habitation	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
C.F.E.	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
TOTAL	0,00	0,00 %			0,00	0,00 %



VILLE
DE
LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 7 mai à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Madame Evelyne ORIOL, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le lundi 29 avril 2024.

Secrétaire de séance : Mme Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 - le quorum est atteint.

OBJET : 2024-05-65- BUDGET GÉNÉRAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick, M. SEGUIN Joseph, MME VERGNAUD Evelyne, M. VINCENT Pierre.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BOUDIAF Saïda, MME BREGAIN Patricia, M. LUMIA Michel, M. TARDY Gérard.

PROCURATIONS :

MME BOUDIAF Saïda à MME FAUCOUIT Marie-Claire ;

MME BREGAIN Patricia à MME BONNARD Joëlle ;

M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean Sebastien ;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 - LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 14/05/2024

2024-05-65- BUDGET GÉNÉRAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que dépenses et recettes sont appuyées des pièces justificatives.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Madame Evelyne ORIOL, 1^{ère} adjointe au Maire, vous propose de déclarer que le compte de gestion du budget général de la Commune, dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

3 « VOTE CONTRE » : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE

Lorette, le lundi 13 mai 2024,

**Le Maire,
Gérard TARDY**

**Le secrétaire de séance,
Mme Delphine BERTOMEU**



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 7 mai à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Madame Evelyne ORIOL, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le lundi 29 avril 2024.

Secrétaire de séance : Mme Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2024-05-66- BUDGET GENERAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick, M. SEGUIN Joseph, MME VERGNAUD Evelyne, M. VINCENT Pierre.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BOUDIAF Saïda, MME BREGAIN Patricia, M. LUMIA Michel, M. TARDY Gérard.

PROCURATIONS :

MME BOUDIAF Saïda à MME FAUCOUIT Marie-Claire ;

MME BREGAIN Patricia à MME BONNARD Joëlle ;

M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean Sebastien ;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 - LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 14/05/2024

2024-05-66- BUDGET GENERAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,
 VU, la délibération en date du 6 avril 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2023,
 VU, la délibération en date du 11 décembre 2023 approuvant la décision modificative n°1,
 VU, les conditions d'exécution du budget 2023,
 VU, le compte de gestion dressé par le Trésorier.

Il est proposé au Conseil Municipal, de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Gérard TARDY, pour le budget général de la Commune. Madame Evelyne ORIOL, 1^{ère} adjointe au Maire vous propose de :

- 1) Lui donner acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		369 797, 88 €
Opérations de l'exercice	5 269 091, 20 €	5 385 923, 74 €
Totaux	5 269 091, 20 €	5 755 721, 62 €
Résultats de clôture		486 630, 42 €
TOTAUX CUMULES		
RESULTATS DEFINITIFS		486 630, 42 €
LIBELLES	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		613 657, 11 €
Opérations de l'exercice	1 699 560, 08 €	1 082 784, 43 €
Totaux	1 699 560, 08 €	1 696 441, 54 €
Résultats de clôture		3 118, 54 €
Restes à réaliser	386 910, 25 €	1 110 339, 02 €
TOTAUX CUMULES	2 086 470, 33 €	2 806 780, 56 €
RESULTATS DEFINITIFS		720 310, 23 €
LIBELLES	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	- €	983 454, 99 €
Opérations de l'exercice	6 968 651, 28 €	6 468 708, 17 €
Totaux	6 968 651, 28 €	7 452 163, 16 €
Résultats de clôture	- €	483 511, 88 €
Restes à réaliser	386 910, 25 €	1 110 339, 02 €
TOTAUX CUMULES	7 355 561, 53 €	8 562 502, 18 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 206 940, 65 €

- 2) Constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés aux différents comptes ;
- 3) Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

3 « VOTE CONTRE » : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE

Lorette, le lundi 13 mai 2024,

**Le Maire,
Gérard TARDY**

**Le secrétaire de séance,
Mme Delphine BERTOMEU**



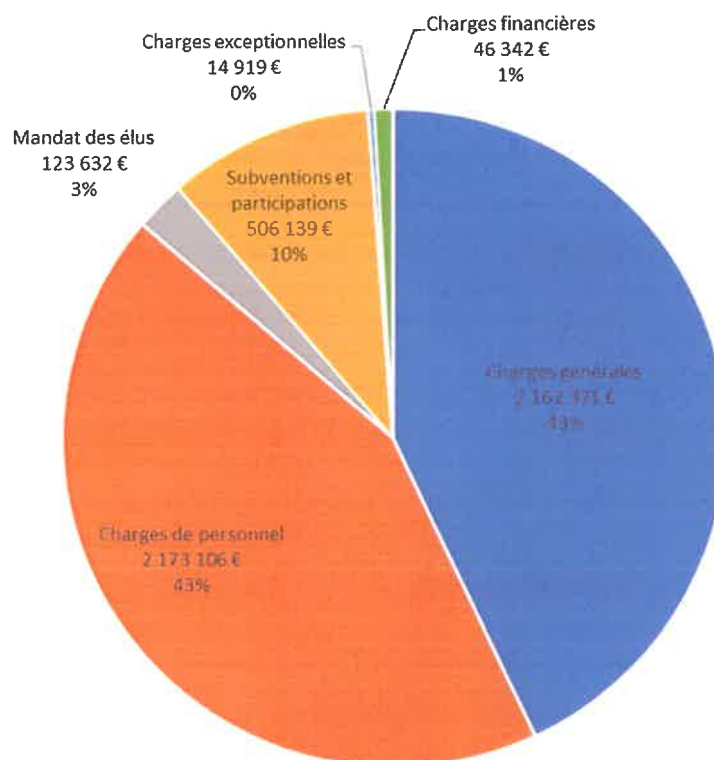
NOTE SYNTHETIQUE EXPLICATIVE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL 2023

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement

Exercice	Montant	Evolution
2018	4 317 119 €	
2019	4 374 905 €	+1,3 %
2020	4 218 560 €	- 3,6 %
2021	4 187 106 €	- 0,7 %
2022	4 613 075 €	+ 10,2%
2023	5 026 509 €	+9,0%

Après une légère hausse en 2019, les dépenses réelles de fonctionnement de la commune ont baissé en 2020, de manière assez conséquente et de nouveau en 2021 mais plus faiblement. En 2022 et 2023, elles progressent de manière très sensible.



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre

Les charges à caractère général (011)

Exercice	Montant	Evolution
2018	1 899 397,17 €	
2019	1 887 873,18 €	-0,6 %
2020	1 825 299,07 €	-3,3 %
2021	1 716 413,59 €	-6,0 %
2022	1 915 687,68 €	+11,6 %
2023	2 162 370,56 €	+12,8 %

L'exercice 2021 a été marqué par une très forte baisse des dépenses des charges à caractère général, après une baisse déjà marquée en 2020. Ce phénomène s'expliquait par les conséquences de la crise sanitaire et comme les années précédentes par la volonté constante de l'équipe municipale, d'effectuer toutes les économies possibles sur les charges de fonctionnement. En 2022, la forte hausse est due à la fois à la reprise des activités avec la fin de la crise sanitaire (spectacle, périscolaire et cantine) et au début de l'explosion du taux d'inflation. L'année 2023 connaît de nouveau une forte hausse des charges à caractère général. La hausse est dû pour près de 58% à celles des seules énergies (+143 204 € par rapport à 2022).

Les dépenses de personnels municipaux (chapitre 012)

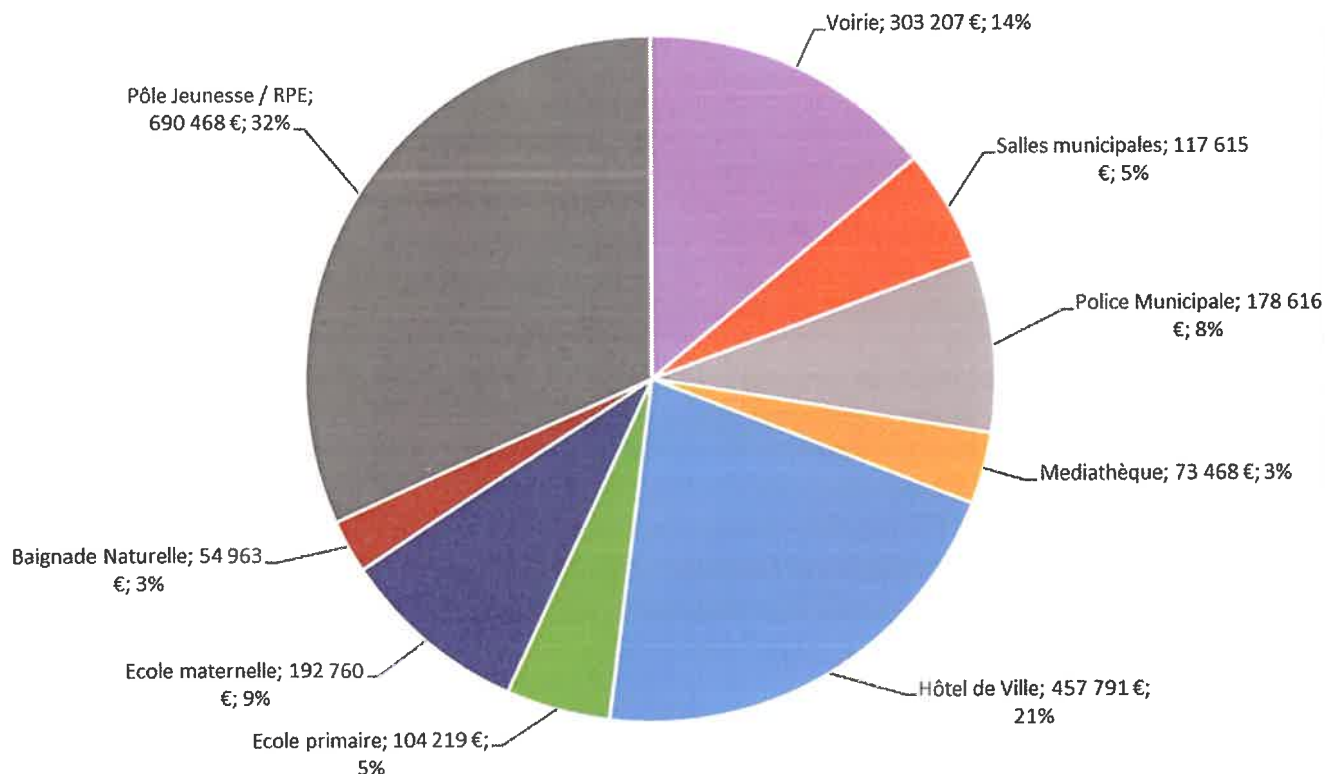
Exercice	Montant	Evolution
2018	1 742 421,62 €	
2019	1 810 554,25 €	+3,9 %
2020	1 737 247,22 €	-4,1 %
2021	1 822 397,31 €	+4,9 %
2022	1 940 756,72 €	+6,5 %
2023	2 173 106,75 €	+12,0 %

Les dépenses de personnels municipaux, après une hausse conséquente en 2019 et une forte baisse en 2020, retrouvent globalement le niveau d'avant crise sanitaire en 2021.

En 2022, la hausse sensible est due à la fois à la reprise d'une activité normale, de l'augmentation du point d'indice et du régime indemnitaire servie aux agents de la commune.

En 2023, une hausse très forte est constatée avec l'augmentation du nombre d'agents notamment au Pôle Jeunesse (+ 83 570 €) marquée par l'augmentation sensible de la fréquentation de la cantine scolaire, et à la Police Municipale (+ 74 887 €), au service Administratif avec la création d'un poste et d'un alternant pour le Numérique (+59 219 €). Une augmentation générale de 1,5 % du point d'indice a été instaurée par l'Etat dès juillet 2023 à chacun des agents communaux.

Dépenses de personnel



Les dépenses liées au mandat des élus (groupe articles 653)

Exercice	Montant	Evolution
2018	120 105, 94 €	
2019	120 695, 32 €	+0,4 %
2020	118 897, 20 €	-1,0 %
2021	120 269, 10 €	+1,2 %
2022	122 441, 18 €	+ 1,8 %
2023	123 632, 09 €	+1,0 %

Ces dépenses intègrent à la fois les indemnités d'élus (article 6531), les frais de missions (article 6532), les cotisations (articles 6533 et 6534) et les frais de formation (article 6535). L'évolution de ces dépenses n'est pas significative. En 2023, la légère hausse est liée exclusivement à l'augmentation du point d'indice servant au calcul du montant des indemnités.

Les subventions ou participation à divers organismes ou associations

Exercice	Montant	Evolution
2018	474 305, 58 €	
2019	465 583, 55 €	-1,8 %
2020	456 432, 06 €	-2,0 %
2021	450 328, 46 €	- 1,4 %
2022	571 772, 31 €	+ 27, 0 %
2023	506 139, 01 €	- 11, 5%

La Commune est tenue dans le cadre de ses engagements à verser plusieurs subventions ou participations notamment :

- *Au Service Départemental d'Incendie et de Secours* (article 6553). Cette participation est votée annuellement par le SDIS.
- *Au Syndicat Intercommunal Gier Dorlay* (article 65541). Cette participation a été adoptée par délibération concordante des deux collectivités qui le composent.
- *Au Centre Communal d'Action Sociale* (article 657362).
- *À certaines communes* (article 657341). La Ville doit notamment participer aux frais de scolarisation d'enfants dans d'autres communes, et verser sa part, aux charges de fonctionnement de la Halle Emile Soulier ;
- *Au budget annexe des établissements lorettois* (article 657341). Ce budget connaît un déficit de fonctionnement qu'il convient de combler par une subvention du budget général. Aucune subvention n'a été nécessaire en 2023.

La Ville s'engage également chaque année à apporter un soutien financier conséquent aux associations communales ou d'intérêt communal, œuvrant dans le domaine du sport, du social ou de la culture (article 6574). Le montant versé en 2023, est de nouveau en forte hausse (+10 055 € après +29 208 € en 2022) notamment en ce qui concerne la crèche Coline et Colas.

La baisse du montant réalisé au chapitre 65 en 2023 est due au non-versement d'une subvention d'équilibre au budget communal annexe des établissements lorettois.

Les charges exceptionnelles

Exercice	Montant	Evolution
2018	17 746, 25 €	
2019	15 663, 27 €	-11,7 %
2020	17 511, 15 €	+11,8 %
2021	13 908, 69 €	- 20,6 %
2022	13 278, 84 €	- 4, 5%
2023	14 918, 71 €	+ 12,4 %

Ces charges sont notamment constituées :



- De « frais secours et dots » (article 6713) à savoir remboursement de prestations sociales aux agents communaux, remboursement de prestations aux usagers, remboursement différence piscine à Génilac...
- De « bourse et prix » (article 6714) notamment participation aux écoles de musique pour les enfants loretois.

Ces dépenses sont relativement faibles et plutôt stables dans le temps.

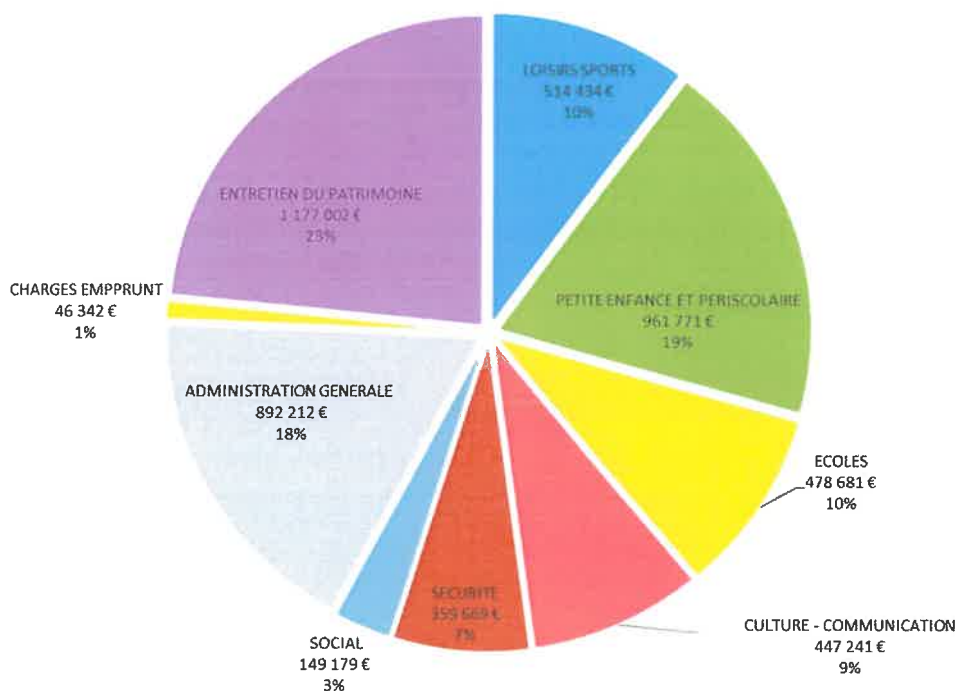
Les opérations d'ordre (non réelles)

Exercice	Montant Opérations Patrimoniales	Montant Dotation aux amortissements
2018	96 460, 19 €	191 499, 45 €
2019	1 201 484, 43 €	210 367, 65 €
2020	248 220, 00 €	216 891, 29 €
2021	290 413, 66 €	198 054, 40 €
2022	10 000, 00 €	244 079, 05 €
2023	2 000, 00 €	228 436, 62 €

Ces dépenses s'équilibrent en recettes (au 040).

Les dépenses de fonctionnement par fonction (dépendances réelles uniquement)

Dépenses réelles de fonctionnement (2023)



Les recettes de fonctionnement

Exercice	Recettes réelles	Evolution
2018	5 054 879,34 €	
2019	5 650 727,40 €	+ 11,8 %
2020	5 168 898,22 €	-8,5 %
2021	5 122 517,16 €	- 0,9 %
2022	5 235 482,63 €	+ 2,2%
2023	5 385 923,74 €	+ 2,8%

Exercice	Recettes réelles (hors cession)	Evolution
2018	4 961 038,34 €	
2019	5 003 268,39 €	+0,5 %
2020	4 920 678,22 €	-1,6 %
2021	4 899 517,16 €	-0,4 %
2022	5 225 482,63 €	+ 6,7%
2023	5 383 923,74 €	+3,0%

Les produits en atténuation de charges

Exercice	Montant	Evolution
2018	18 006,97 €	
2019	32 984,83 €	+83,2 %
2020	24 336,20 €	-26,2 %
2021	17 614,93 €	-27,6 %
2022	34 907,54 €	+ 98,2%
2023	62 734,01 €	+ 79,7%

Ces recettes correspondent à des remboursements par la sécurité sociale pour des agents contractuels ou titulaires (-28h) en arrêt maladie. L'évolution est liée à l'absentéisme de ces personnels et à la prise récente en charge d'un agent exerçant une activité syndicale en 2022 et en 2023.

Les produits des services

Exercice	Montant	Evolution
2018	414 401, 91 €	
2019	449 272, 08 €	+8,4 %
2020	335 339, 17 €	-25,4 %
2021	206 338, 87 €	-38,4 %
2022	427 982, 14 €	+ 107, 4%
2023	367 401, 84 €	- 14, 2%

Ces recettes correspondent aux produits versés par les usagers des services publics municipaux.

Les éléments comparatifs avec les exercices précédents ont déjà été remis lors du débat des orientations budgétaires.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Cimetière	3 678 €	9 832 €	18 814 €	7 421 €	14 458 €	15 205 €	15 205 €
Domaine public	5 490 €	4 064 €	4 635 €	5 040 €	3 798 €	3 822 €	3 822 €
Saison culturelle	90 987 €	97 505 €	50 618 €	6 065 €	57 564 €	64 243 €	64 243 €
Médiathèque	1 786 €	2 219 €	1 270 €	1 983 €	1 901 €	1 531 €	1 531 €
Baignade Naturelle	164 254 €	182 021 €	156 918 €	44 290 €	191 098 €	119 936 €	119 936 €
CLSH/RPE	75 209 €	80 051 €	52 475 €	60 323 €	74 491 €	81 060 €	81 060 €
Cantine	63 397 €	64 578 €	41 608 €	67 417 €	75 671 €	72 079 €	72 079 €
total	404 801 €	440 270 €	326 338 €	192 539 €	418 981 €	357 878 €	357 878 €

* Produits des services hors comptes 70841

Les produits des immeubles et autres produits de gestion

Exercice	Montant	Evolution
2018	53 442, 51 €	
2019	58 575, 06 €	+9,6 %
2020	61 776, 93 €	+ 5,6 %
2021	84 229, 21 €	+36,3 %
2022	65 518, 99 €	- 22,2%
2023	64 517, 60 €	- 1, 5%

Ces produits sont constitués des loyers et charges locatives des immeubles mis en location par la Ville.

Il convient également d'y ajouter les locations de divers matériels (sonorisation, panneau de loto...), et le reversement des charges locatives des agents logés pour nécessité absolue de service.

A l'article 7588, s'agresse notamment la part prélevée aux agents pour les tickets restaurant.

Le niveau de 2021 était particulièrement élevé grâce au remboursement de frais d'agence (pour 8 000 €) et de récupération de charges sur l'exercice précédent.

Les produits des impôts et des taxes

Exercice	Montant	Evolution
2018	3 377 775, 01 €	
2019	3 410 014, 98 €	+0,95 %
2020	3 438 901, 92 €	+0,84 %
2021	3 482 704, 32 €	+1,27 %
2022	3 548 867, 15 €	+ 1, 90%
2023	3 728 554, 89 €	+ 5, 06%

L'évolution à la hausse est relativement faible comparativement au taux d'inflation constaté sur la période.

Les éléments comparatifs avec les exercices précédents ont déjà été remis lors du débat des orientations budgétaires.

Les dotations et participations

Exercice	Montant	Evolution
2018	1 058 058, 79 €	
2019	1 052 421, 44 €	-0,5 %
2020	1 029 214, 18 €	-0,2 %
2021	1 088 894, 85 €	+5,8 %
2022	1 122 915, 77 €	+ 3, 1%
2023	1 139 586, 24 €	+ 1,5%

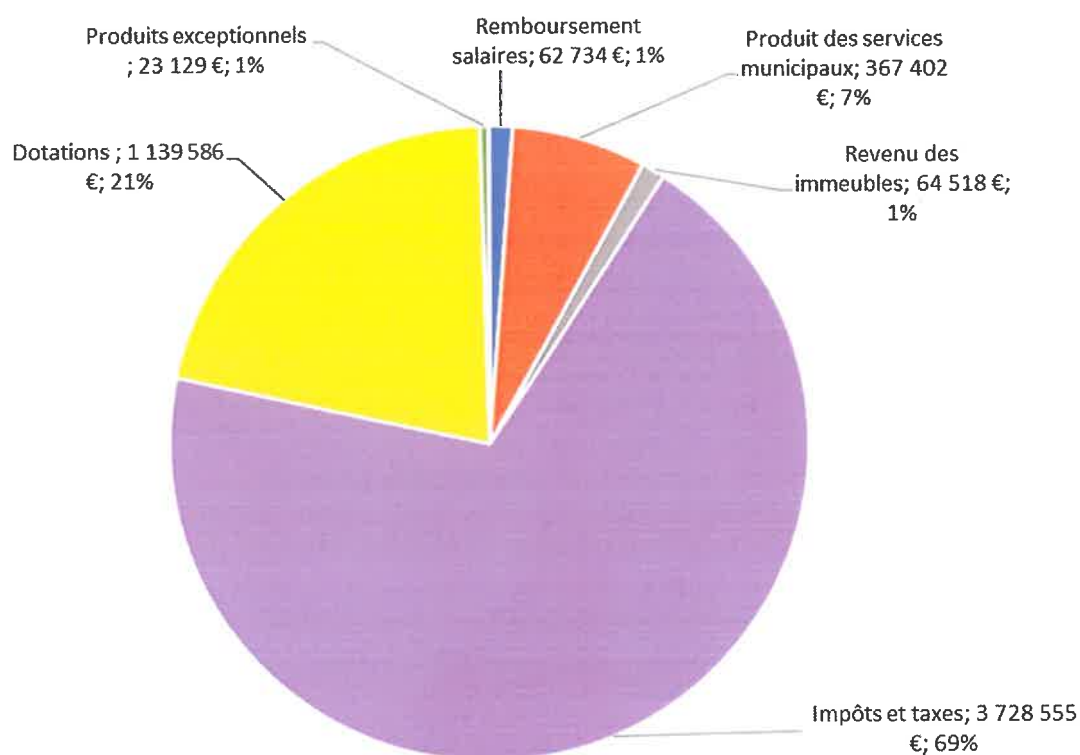
Une légère baisse du montant des dotations est constatée depuis plusieurs années, et notamment celles servies par l'Etat. Mais depuis 2021, elles augmentent avec les compensations versées en contrepartie d'exonération de taxe foncière sur les locaux industriels.

Les éléments comparatifs avec les exercices précédents ont déjà été remis lors du débat des orientations budgétaires.

Les produits exceptionnels

Exercice	Recettes exceptionnelles	Recettes hors cession
2018	130 574, 26 €	36 733, 26 €
2019	647 459, 01 €	35 523, 81 €
2020	279 329, 82 €	31 109, 82 €
2021	242 734, 98 €	12 734, 98 €
2022	35 291, 04 €	25 291, 04 €
2023	23 129, 16 €	21 129, 16 €

La Ville peut encaisser des produits exceptionnels par définition peu prévisibles. Il peut s'agir des produits des cessions d'immeubles, des remboursements de sinistre, de frais de mise en fourrière, d'avoir de prestations non réalisées, refacturation d'honoraires ou d'indemnisation de préjudices par des tiers fautifs, ainsi que le remboursement des cotisations RAPF des personnels embauchés pour les études surveillées. Il convient de distinguer les cessions d'immeubles pour mieux comprendre l'évolution de ces dépenses.



Recettes réelles de fonctionnement

Répartition des recettes réelles de fonctionnement par chapitre

Dépenses d'investissements mobiliers et immobiliers

Les dépenses d'investissement se ventilent selon cinq grands items :

- Les immobilisations incorporelles (études, logiciels) au chapitre 20
- Les subventions d'équipement au chapitre 204
- Les immobilisations corporelles aux chapitres 21 et 23
- Les dotations au chapitre 10
- Les emprunts et dettes assimilées au chapitre 16

Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Exercice	Montant TTC	Evolution
2018	19 779,70 €	
2019	3 849,60 €	-80,5 %
2020	36 433,50 €	+846,4 %
2021	9 265,20 €	-74,6 %
2022	1 945,20 €	- 79,0%
2023	8 750,00 €	+349,9%

Deux dépenses ont été constatées en 2023 sur ce chapitre :

- Acquisition d'un logiciel Portail Familles (7 500,00 € TTC)
- Etude pour la réfection de l'ex caserne (1 250,00 € TTC)

Subventions d'équipement (chapitre 204)

Exercice	Montant TTC	Evolution
2018	60 451,13 €	
2019	17 914,35 €	-70,4 %
2020	11 297,45 €	-36,9 %
2021	383 546,25 €	+3295,0 %
2022	9 801,06 €	- 97,4%
2023	17 066,56 €	+ 74,1%

Deux natures de dépenses sont constatées en 2023 sur ce chapitre :

- Participation financière à la Commune de la Grand-Croix (gymnase Soulier) : 9 533,31 €
- Opération Dossier Façades : 7 533,25 € (4 dossiers).

Immobilisations corporelles (chapitres 21 et 23) - hors RAR

Exercice	Montant	Evolution
2018	1 876 603, 20 €	
2019	1 474 024, 52 €	-21,5 %
2020	962 083, 81 €	-34,7 %
2021	1 367 608, 10 €	+42,2 %
2022	1 100 072, 16 €	- 19,6%
2023	1 404 238, 20 €	+ 27,6%

	Dépenses TTC
Achat d'un bâtiment 25 rue Jean Jaurès	208 000,00 €
Construction Théâtre du Canal	255 887,33 €
Réaménagement Médiathèque-Ludothèque	15 163,38 €
Construction d'un restaurant scolaire	27 111,60 €
Travaux Canal de Zacharie	3 312,60 €
Réaménagement Parc Aragon	380 127,75 €
Travaux local Pétanque	195 611,94 €
Travaux de voirie Maîtrise d'œuvre	6 168,00 €
Réservoir Blondières	10 274,40 €
Gloriette – Font Flora	15 480,00 €
Achat de 5 ordinateurs (police municipale / Animation et Administratif)	7 575,32 €
Cheminement PMR Blondières	25 769,16 €
Travaux Plaine de Grézieux aménagement	11 099,04 €
Aménagement placette Font Flora	22 483,74 €
Réfection enduit mâchefer Parc Simone Signoret	7 805,46 €
Adjonction Sécurité Incendie Ecole Jean de la Fontaine	855,60 €
Honoraires démolition Balcon Médiathèque	1 200,00 €
Achat de 2 copieurs et 2 imprimantes	11 472,00 €
Achat d'une perfolieuse électrique	566,99 €
Achat d'une borne Wifi	453,60 €
Achat d'un routeur pare-feu Hôtel de Ville	1 225,07 €
Achat tablettes Portail Familles	1 392,00 €
Achat d'un terminal de verbalisation	1 047,60 €
Fauteuils agents Hôtel de Ville / Police Municipale	1 353,65 €
Défibrillateur Centre Social	1 824,00 €
Caméra Vidéoprotection vers salle Jean Rostand	4 745,28 €
Remplacement caméra passage SNCF	879,86 €
Liaison fibre optique Plaine de Grézieux pour vidéoprotection	31 740,00 €
Câblage Vidéoprotection	27 995,39 €
Boite dérivation pour illuminations	10 656,00 €
Achat de 4 véhicules	72 706,52 €
Travaux regard école Marie Curie	7 920,00 €
Meuble évier Crèche Coline et Colas	936,00 €
Achat de 30 tables	2 354,88 €
Achat de 3 tables de pique-nique Blondières	4 806,00 €
Achat de 5 tentes pliables	5 337,60 €
Achat de 20 potelets	1 741,92 €
Achat pompe vide cave	822,00 €
Achat plaque vibrante Services Techniques	1 722,00 €
Achat débroussailleuse thermique	742,06 €
Achat de 4 oliviers Place du IIIème Millénaire	5 515,68 €
Végétalisation Blondières – cabane des pêcheurs	2 024,40 €
Mise en place portillons Police Municipale	1 402,50 €
Porte Police Municipale	6 929,88 €
Total	1 404 238,20 €



Les recettes d'investissement

Exercice	Recettes réelles d'investissement	Evolution
2018	2 322 701, 88 €	
2019	560 723, 66 €	-75,9 %
2020	360 366, 88 €	-35,7 %
2021	660 085, 79 €	+83,2 %
2022	2 791 580, 61 €	+ 322, 91 %
2023	852 347, 81 €	- 69, 47 %

Les principales recettes réelles d'investissement sont les suivantes :

Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA)

Le produit est versé sur l'exercice N+1 sur la base des seules opérations d'investissement éligibles (taux de 16, 404%)

Exercice	Recettes FCTVA	Evolution
2018	224 181, 26 €	
2019	230 253, 65 €	+2,7 %
2020	135 755, 05 €	-41,0 %
2021	92 520, 71 €	-31,8 %
2022	131 674, 72 €	+ 42, 3%
2023	169 027, 94 €	+ 28, 4%

La taxe d'aménagement

Le produit est perçu sur l'exercice N+1 ou N+2 à partir de la date du dépôt de l'autorisation d'urbanisme.

Exercice	Recettes TA	Evolution
2018	27 382, 12 €	
2019	62 913, 15 €	+129,8 %
2020	175 531, 40 €	+179,0 %
2021	162 536, 41 €	-7,4 %
2022	154 929, 30 €	- 4,6%
2023	101 377, 15 €	-34, 6%

Les subventions d'investissement

Exercice	Etat	Région	Département	SEM	Autres
2018	34 720,00 €				
2019	73 085,88 €	30 000,00 €	80 000,00 €	65 959,97 €	15 391,01 €
2020	18 872,44 €				27 717,99 €
2021	6 942,00 €				19 932,00 €
2022	14 424,90 €	103 000,00 €	80 000,00 €		20 700,00 €
2023	368 976,00 €	20 513,00 €	8 898,00 €	123 628,92 €	57 011,80 €

La Commune a touché en 2023 :

- Une subvention d'Etat (DRAC) de 364 076 € pour les travaux pour la Médiathèque, une subvention de 900 € pour le Bonus Ecologique du scooter, et de 4 000 € pour la vidéoprotection dans le cadre du FIPDR ;
- Une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes : 20 513 € pour la mise en place de la vidéoprotection (porte Ouest et centre-ville) ;
- Une subvention du Département de la Loire : 8898 € - mise en place du Portail Familles ;
- Une subvention de la Métropole : 50% du reste à charge des travaux du Parc Louis Aragon et extension du local Pétanque soit 123 628,92 € ;
- Subventions de la CAF de la Loire : 4 449 € pour le Portail Familles, 35 037 € pour la réfection de la toiture du Pôle Jeunesse ;
- Mécénat d'entreprises et populaire- 17 525,80 € Canal de Zacharie

Le recours à l'emprunt

La Ville n'a pas eu recours à l'emprunt en 2023.

Focus sur l'encours de la dette

L'état de la dette

Au 31 décembre 2023, le capital restant dû auprès d'organismes bancaires est de 2 388 788,01 €.

La Ville a dû rembourser en 2023, 265 275,32 € de capital et régler 49 672,61 € d'intérêts, soit un total de 314 947,93 € d'annuité à payer au cours de l'exercice.

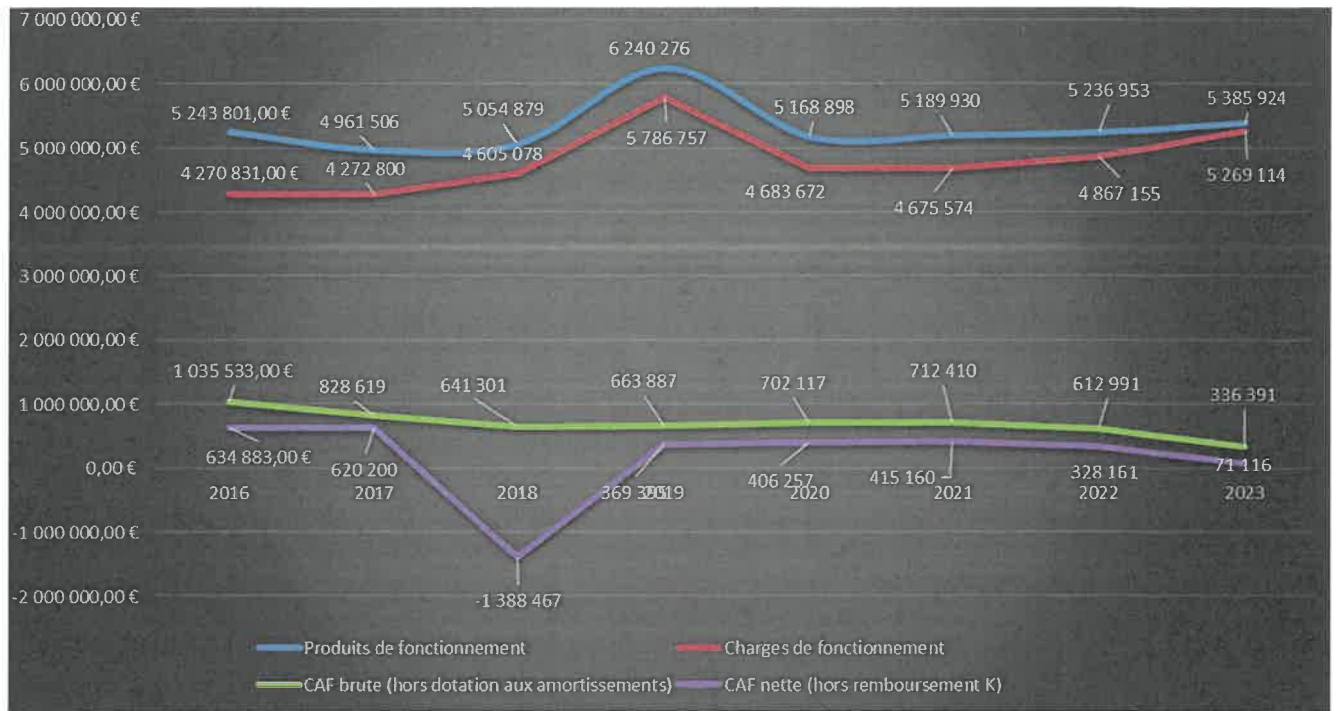
A cette date, 8 emprunts sont toujours en cours.



TABLEAU RECAPITULATIF DES EMPRUNTS 2024

BUDGET	N°EMPRUNT	Objet du prêt	Etablissement prêteur	Montant emprunté	date première échéance	Capital restant dû au 01/01/2024	montant de l'annuité 2024		TOTAL	dernière échéance	
							Capital restant dû au 31/12/2024	capital			intérêt
	1-2018 (N°1669207)	DIVERS TRAVAUX	Crédit Agricole Loire Haute Loire	100 000 €	15/07/2018	75 564,59 €	70 889,58 €	4 675,01 €	1 166,31 €	5 841,32 €	15/04/2038
	2-2018 (N°1669198)	BAIGNADE NATURELLE EQUIPEMENT	Crédit Agricole Loire Haute Loire	300 000 €	15/07/2018	226 693,78 €	212 668,75 €	14 025,03 €	3 498,93 €	17 523,96 €	15/04/2038
	3-2018 (N°1669201)	CANAL ZACHARIE ET SON ECLUSE	Crédit Agricole Loire Haute Loire	200 000 €	15/07/2018	151 129,17 €	141 779,16 €	9 350,01 €	2 332,63 €	11 682,64 €	15/04/2038
	4-2018 (N°1669194)	CENTRE TECHNIQUE VOIRIE CONSTR.	Crédit Agricole Loire Haute Loire	400 000 €	15/07/2018	302 258,38 €	283 558,34 €	18 700,04 €	4 665,24 €	23 365,28 €	15/04/2038
	5-2018 (1817295)	ZACCOTE GRANGER	Crédit Agricole Loire Haute Loire	500 000 €	15/02/2019	389 372,80 €	366 181,29 €	23 191,51 €	6 015,13 €	29 206,64 €	15/11/2038
	6-2018 (1817290)	AMBNAGEMENT S DIVERS	Crédit Agricole Loire Haute Loire	500 000 €	15/02/2019	389 372,80 €	366 181,29 €	23 191,51 €	6 015,13 €	29 206,64 €	15/11/2038
	100000851-2022	DIVERS TRAVAUX	Crédit Agricole Loire Haute Loire	770 000 €	10/09/2022	721 063,11 €	687 723,25 €	33 339,86 €	12 329,74 €	45 669,60 €	10/06/2042
			CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE			2 255 454,63 €	2 128 981,66 €	126 472,97 €	36 023,11 €	162 496,08 €	
	N°1334	PLACE DU 3 ^e MILLENAIRE	Caisse d'Épargne	200000,00	25/06/2010	133 333,38 €	0,00 €	133 333,38 €	5 760,00 €	139 093,38 €	25/06/2024
			CAISSE D'ÉPARGNE			133 333,38 €	0,00 €	133 333,38 €	5 760,00 €	139 093,38 €	
	SOUSTOTAL BUDGET GENERAL					2 388 788,01 €	2 128 981,66 €	259 806,35 €	41 783,11 €	139 093,38 €	
LORETTOIS	1-2013	RESTAURANT LORETTOIS	Crédit Agricole Loire Haute Loire	255040,00	02/01/2013	87 386,50 €	68 063,83 €	19 322,67 €	3 031,45 €	22 354,12 €	15/01/2028
	1-2018 (1817294)	AMBNAGEMENT COMMERCIAL BOULANGERIE ET MVAL	Crédit Agricole Loire Haute Loire	200000,00	15/02/2019	155 749,18 €	146 472,59 €	9 276,59 €	2 406,05 €	11 682,64 €	15/11/2038
			CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE			243 135,68 €	214 536,42 €	28 599,26 €	5 437,50 €	34 036,76 €	
	SOUSTOTAL BUDGET LORETTOIS					243 135,68 €	214 536,42 €	28 599,26 €	5 437,50 €	34 036,76 €	
TOTAL						2 631 923,69 €	2 343 518,08 €	288 405,61 €	47 220,61 €	173 130,14 €	

Les capacités de financement



Evolution des ratios financiers de 2016 à 2023 (budget général)

Budget général (au 31/12/2023)

Encours dette/habitant : 492 € Moyenne de la strate (2022) : 726 €

CAF brute (provisoire) : 336 391 € (-45,1% par rapport à 2022).

CAF nette (provisoire) : 71 116 € (-78,3% par rapport à 2022)

Capacité de désendettement : = encours de la dette/épargne brute = 6,7 ans (+ 2,4 ans / rapport à 2022).

JF.

JB

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LORETTE

**BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET GENERAL DE LA VILLE
DE LORETTE**

Numéro SIRET : 21420123800091

042032

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

2023

SOMMAIRE

PAGE	CONTENU	Jointes	Sans objet
	I - Informations générales		
3	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
4	B - Modalités de vote du budget		
	II - Présentation générale du budget		
5/6	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
7	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
8	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
9	B1 - Balance générale du budget - dépenses		
10	B2 - Balance générale du budget - recettes		
	III - Vote du budget		
11/13	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
14/15	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
16/17	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
18/19	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
20	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - ANNEXES		
	A - Eléments du bilan		
22/27	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
28/31	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
32	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
33	A2.4 - Etat de la dette - Répartition de l'encours	X	
34/35	A2.5 - Etat de la dette - Instruments de couverture du risque financier	X	
36	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
37	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	X	
38	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
39	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
40	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
41	A4 - Etat des provisions	X	
	A5 - Etalement des provisions		X
42	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
43/44	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
	A7.2.1 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement		X
	A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A7.4.1 - Etat des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19-Fonctionnement		X
	A7.4.2 - Etat des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19-Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
45/46	A10.1 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
47	A10.2 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
48	A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
	A10.4 - Variation du patrimoine (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
	A10.5 - Variation du patrimoine (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
	A11 - Etat des travaux en régie		X
	A12.1 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subv. globale		X
	A12.2 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subv. globale		X
	A12.3 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subv. globale		X
	A12.4 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subv. globale		X
	B - Engagements hors bilan		
49	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
50/52	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
53	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
54/58	C1.1 - Etat du personnel	X	
59	C1.2 - Actions de formation des élus	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
60	C3.1 - Liste des organismes de groupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
61	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
62	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
63	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
	C3.6 - Autres éléments d'information - Identification des flux croisés		X
	D - Décision en matière des taux - Arrêté et signatures		
64	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
65	D2 - Arrêté et signatures	X	

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2023

42123009	Commune : VILLE DE LORETTE (NFC)	BUDGET 2023
----------	----------------------------------	----------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES , FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (col. h du recensement INSEE)	4 774,00
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	13,00
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : SAINT-ETIENNE METROPOLE	

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab pour la commune (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
5 043 606,0000	5 441 335,0000	1 136,6899	936,7100	1 011,8500

	Informations financières - ratios	Valeurs	Moy. natio. de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	964,00	904,00
2	Produit des impositions directes/population	384,00	479,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 093,00	1 104,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	234,00	359,00
5	Encours de la dette/population	540,00	726,00
6	DGF /population	107,00	150,00
7	Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	41,63	54,10
9	Dépenses de fonct.et remboursement de la dette en capital	0,66	0,83
10	Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonctionnemen	0,21	0,33
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	0,51	0,66

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2023

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau CHAPITRE pour la section de fonctionnement;
- au niveau CHAPITRE pour la section d'investissement.
- avec les opérations de l'état III B 3;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : NEANT

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération".

NEANT

III - Les provisions sont : SEMI- BUDGETAIRES

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "pour mémoire") s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2023

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	5 269 091,20	5 385 923,74
	Section d'investissement	1 699 560,08	1 082 784,43

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		369 797,88
	Report en section d'investissement (001)		613 657,11

= =

TOTAL (réalisations + reports)	6 968 651,28	7 452 163,16
---------------------------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	386 910,25	1 110 339,02
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	386 910,25	1 110 339,02

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	5 269 091,20	5 755 721,62
	Section d'investissement	2 086 470,33	2 806 780,56
	TOTAL CUMULE	7 355 561,53	8 562 502,18




II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		386 910,25	1 110 339,02
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		1 110 339,02
13251	GFP de rattachement		980 103,02
1328	Autres		130 236,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	71 031,71	
2128	Autres agencements et aménagement	36 586,08	
21312	Bâtiments scolaires	5 760,00	
2135	Installations générales, agenc	5 317,73	
21534	Réseaux d'électrification	10 308,00	
2182	Matériel de transport	4 776,00	
2183	Matériel de bureau et matériel	1 618,10	
2188	Autres immobilisations corpore	6 665,80	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	315 878,54	
2312	Agencements et aménagement terrains	15 752,09	
2313	Constructions	298 344,45	
2315	Installations, matériel et out	1 782,00	




VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2023

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	2 171 484,00	2 014 177,70	148 192,86		9 113,43
012	Charges de personnel et frais ass	2 205 308,17	2 167 393,04	5 713,31		32 201,82
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gest. cour.	765 720,37	629 723,12	47,98		135 949,27
656	Frais de fonct. groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		5 142 512,54	4 811 293,88	153 954,15		177 264,52
66	Charges financières	46 341,86	46 341,86			
67	Charges exceptionnelles	17 500,00	14 918,71			2 581,29
68	Dotations aux provisions	12 146,00	12 146,00			
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionn		5 218 500,40	4 884 700,43	153 954,15		179 845,81
023	Virement sect. d'inv.	272 306,24				
042	Op.d'ordre de transfert entre secti	230 436,62	230 436,62			
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonct.					
Total des dépenses d'ordre de fonctionn		502 742,86	230 436,62			
TOTAL		5 721 243,26	5 115 137,05	153 954,15		179 845,81
D 002	Déficit de fonctionnement repoi					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuations de charges	51 701,00	62 734,01			-11 033,01
70	Prod. des services, dom, vtes	374 444,64	366 877,68	524,16		7 042,80
73	Impôts et taxes	3 704 393,00	3 728 554,89			-24 161,89
74	Dotations, participations	1 130 332,75	1 139 586,24			-9 253,49
75	Autres prod. de ges. cour.	65 518,99	64 086,60	431,00		1 001,39
Total des recettes de gestion courante		5 326 390,38	5 361 839,42	955,16		-36 404,20
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	25 055,00	23 129,16			1 925,84
78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles de fonctionn		5 351 445,38	5 384 968,58	955,16		-34 478,36
042	Op.d'ordre de transfert entre secti					
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonct.					
Total des recettes d'ordre de fonctionn						
TOTAL		5 351 445,38	5 384 968,58	955,16		-34 478,36
R 002	Excédent de fonctionnement re	369 797,88				

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2023

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Emis	Restes à réaliser	Crédits annulés
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
3...	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles	34 500,00	8 750,00		25 750,00
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00	17 066,56		12 933,44
21	Immobilisations corporelles	896 369,86	495 101,20	71 031,71	330 236,95
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	1 841 826,68	909 137,00	315 878,54	616 811,14
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	2 802 696,54	1 430 054,76	386 910,25	985 731,53
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	269 805,77	269 505,32		300,45
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip. créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	269 805,77	269 505,32		300,45
	Total opé. pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 072 502,31	1 699 560,08	386 910,25	986 031,98
040	Op. d'ordre de transfert entre section				
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
TOTAL		3 072 502,31	1 699 560,08	386 910,25	986 031,98
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
3...	Stocks				
13	Subventions d'investissement	1 681 166,80	579 027,72	1 110 339,02	-8 199,94
16	Empr. et dettes assimil. (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	1 681 166,80	579 027,72	1 110 339,02	-8 199,94
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	270 405,09	270 405,09		
1068	Excédents de fonct. capitalisés				
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 530,45	2 915,00		1 615,45
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip. créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Prod. des cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières	274 935,54	273 320,09		1 615,45
	Total opé. pour compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	1 956 102,34	852 347,81	1 110 339,02	-6 584,49
021	Virement de la section de fonctionnement	272 306,24			
040	Op. d'ordre de transfert entre section	230 436,62	230 436,62		
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	502 742,86	230 436,62		
TOTAL		2 458 845,20	1 082 784,43	1 110 339,02	-6 584,49
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1	613 657,11			

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2023

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 162 370,56		2 162 370,56
012	Charges de personnel et assim	2 173 106,35		2 173 106,35
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	629 771,10		629 771,10
656	Frais de fonct. groupes d'élus			
66	Charges financières	46 341,86		46 341,86
67	Charges exceptionnelles	14 918,71	2 000,00	16 918,71
68	<i>Dot. aux amort. et provisions</i>	12 146,00	228 436,62	240 582,62
71	<i>Production stockée(ou déstockage)</i>			
	Autres			
Dépenses de fonctionnement - Total		5 038 654,58	230 436,62	5 269 091,20
D002 Déficit de fonctionnement reporté N-1				

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Rembt. d'emprts (sf 1688 non budg.)	269 505,32		269 505,32
18	Compte de liaison :affectation			
	Total des opérations d'équipement			
19	Neutral. et régul. d'opérations			
20	Immob. incorporelles	8 750,00		8 750,00
204	Subventions d'équipement versées	17 066,56		17 066,56
21	Immobilisations corporelles	495 101,20		495 101,20
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	909 137,00		909 137,00
26	Particip. et créances rattach.à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immob.(reprises)</i>			
29	<i>Provis.pour dépréciation des immob.</i>			
39	<i>Provis.dépréciation stocks et en-cours</i>			
45X-1	Op. pour compte de tiers			
481	<i>Ch.à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers</i>			
59	<i>Provis.pour dépréc. cptes financiers</i>			
3...	Stocks			
	Autres			
Dépenses d'investissement - Total		1 699 560,08		1 699 560,08
D001 Solde d'exécution négatif reporté N-1				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

1 -Titre émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	62 734,01		62 734,01
60	Achats et variation des stocks			
70	Prod.des services,du domaine et ve	367 401,84		367 401,84
71	Production stockée(ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	3 728 554,89		3 728 554,89
74	Dotations et participations	1 139 586,24		1 139 586,24
75	Autres produits de gestion courante	64 517,60		64 517,60
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	23 129,16		23 129,16
78	Reprises sur amortiss.et provisions			
79	Transferts de charges			
	Autres			
Recettes de fonctionnement - Total		5 385 923,74		5 385 923,74
R 002 Excéd. de fonctionnement reporté N-1				369 797,88

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dot., fonds div. et réserves (sauf 106)	270 405,09		270 405,09
1068	Excédents de fonctionnement capitali			
13	Subventions d'investissement	579 027,72		579 027,72
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emp.dettes assimil.(sf 1688 non bud.	2 915,00		2 915,00
18	Compte de liaison :affectation			
19	Diff. sur réalisations d'immobilisations		2 000,00	2 000,00
20	Immob. incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances rattac.à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		228 436,62	228 436,62
29	Provis.pour dépréciation des immob.			
39	Provis.dépréciation stocks et en-cours			
45X-2	Op. pour compte de tiers			
481	Ch.à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers			
59	Provis.pour dépréc. cptes financiers			
3...	Stocks			
	Autres			
Recettes d'investissement - Total		852 347,81	230 436,62	1 082 784,43
R 001 Solde d'exécution positif reporté N-1				613 657,11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.&R	
011	Charges à caractère général	2 171 484,00	2 014 177,70	148 192,86		9 113,43
60228	Autres fournitures consommable					
6042	Achats de prestations de servi	311 012,00	214 066,18	18 445,60		78 500,22
60611	Eau et assainissement	15 500,00	20 010,05	7 638,37		-12 148,42
60612	Énergie - Électricité	205 972,00	239 330,34			-33 358,34
60613	Chauffage urbain	240 000,00	119 973,37	8 147,54		111 879,09
60622	Carburants	8 000,00	6 992,58			1 007,42
60623	Alimentation		118,33	13,90		-132,23
60628	Autres fournitures non stockée	500,00	28,80			471,20
60631	Fournitures d'entretien	32 000,00	30 087,53	671,72		1 240,75
60632	Fournitures de petit équipemen	53 000,00	81 470,79	989,46		-9 460,26
60633	Fournitures de voirie	17 000,00	15 007,51			1 992,49
60636	Vêtements de travail	16 000,00	17 281,08			-1 261,08
6064	Fournitures administratives	16 000,00	17 769,03	1 697,47		-3 466,50
6065	Livres, disques, cassettes...()	8 000,00	6 727,53			1 272,47
6067	Fournitures scolaires	12 500,00	8 661,29	535,79		3 302,92
6068	Autres matières et fournitures		499,98			-499,98
611	Contrats de prestations	100 000,00	102 737,53	7 585,60		-10 323,13
6132	Locations immobilières	5 000,00	4 141,90	241,34		616,76
6135	Locations mobilières	3 500,00	2 796,17			703,83
614	Charges locatives	30 000,00	30 726,03	85,03		-811,06
61521	Terrains	300 000,00	299 506,79	40 584,26		-40 091,05
615221	Bâtiments publics	100 000,00	108 625,62	1 111,29		-9 736,91
615228	Autres bâtiments	5 000,00	3 914,33			1 085,67
615231	Voies	100 000,00	118 556,76	14 137,92		-32 694,68
615232	Réseaux	30 000,00	28 447,50			1 552,50
61551	Matériel roulant	17 000,00	20 336,97	276,00		-3 612,97
61558	Autres biens mobiliers	10 000,00	9 094,52	888,00		17,48
6156	Maintenance	65 000,00	67 004,16	3 927,94		-5 932,10
6161	Multirisques	43 000,00	40 588,98			2 411,02
6182	Documentation générale et tech	5 000,00	4 708,33			291,67
6184	Versements à des organismes de	11 000,00	17 256,50	1 500,00		-7 756,50
6188	Autres frais divers	18 000,00	16 795,50			1 204,50
6226	Honoraires	43 000,00	53 204,23	7 928,59		-16 132,82
6227	Frais d'actes et de contentieu	4 000,00	1 125,66			2 874,34
6228	Divers	5 000,00	1 596,79			3 403,21
6231	Annonces et insertions	10 000,00	9 345,52			654,48
6232	Fêtes et cérémonies	40 000,00	52 289,44	9 770,00		-22 059,44
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	1 543,43	1 142,70		-1 686,13
6237	Publications	42 000,00	36 720,00			3 280,00
6238	Divers	2 000,00	2 095,20			-95,20
6241	Transports de biens					
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	634,62	291,34		74,04
6255	Frais de déménagement			7 948,80		-7 948,80
6257	Réceptions	500,00	838,55			-338,55
6261	Frais d'affranchissement	12 000,00	12 115,54			-115,54
6262	Frais de télécommunications	29 000,00	26 727,22	2 498,15		-225,37
627	Services bancaires	1 000,00	1 243,40			-243,40
6281	Concours divers (cotisations..	18 000,00	19 192,57			-1 192,57
6282	Frais de gardiennage (églises,	100 000,00	85 722,03			14 277,97
6283	Frais de nettoyage des locaux	43 000,00	38 752,20	7 288,95		-3 041,15
62878	A d'autres organismes	20 000,00	16 304,66			3 695,34
6288	Autres services extérieurs	3 000,00	3 222,71			-222,71
63512	Taxes foncières	10 000,00	8 985,89			1 014,11

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
637	Autres impôts	9 000,00	7 276,06	2 847,10		-1 123,16
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 205 308,17	2 167 393,04	5 713,31		32 201,82
6218	Autre personnel extérieur	28 953,35	15 870,81	5 713,31		7 369,23
6331	Versement mobilité	22 714,73	23 492,76			-778,03
6332	Cotisations versées au F.N.A.L	8 058,28	5 871,19			187,09
6336	Cotisations au centre national	18 995,25	19 396,20			-400,95
64111	Rémunération principale	811 299,27	831 939,07			-20 639,80
64112	NBI, supplément familial de tr	31 278,18	31 147,94			130,24
64118	Autres indemnités.	283 976,38	263 300,19			20 676,19
64131	Rémunérations	256 965,40	241 482,56			15 472,84
64168	Autres emplois d'insertion	15 134,79	15 001,60			133,19
6417	Rémunération apprentis	6 000,00	6 008,23			-8,23
6419	Remboursements sur rémunératic					
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	222 639,82	214 264,71			8 375,11
6453	Cotisations aux caisses de ret	408 722,43	396 297,03			10 425,40
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	9 651,45	9 731,00			-79,55
6455	Cotisations pour assurance du	8 994,20	8 994,75			-0,55
6458	Cotisations aux autres organis	274,70	190,00			84,70
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 533,62	5 823,40			710,22
6478	Autres charges sociales divers	137,92				137,92
6488	Autres charges	66 978,40	78 571,60			-9 593,20
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	765 720,37	629 723,12	47,98		135 949,27
6531	Indemnités	108 000,00	111 114,82			-3 114,82
6532	Frais de mission	1 000,00	75,48			924,52
6533	Cotisations de retraite	4 600,00	4 680,17			-60,17
6534	Cotisations de sécurité social	8 000,00	7 733,64			266,36
6535	Formation	7 600,00				7 600,00
65372	Cotisations au fonds de financ	60,00		47,98		12,02
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00	1 185,13			1 814,87
6553	Service d'incendie	148 856,00	148 856,00			
65541	Contrib fds compens charg terr	76 655,00	76 654,50			0,50
657341	Communes membres du GFP	8 500,00	12 697,97			-4 197,97
657351	GFP de rattachements					
657362	CCAS	104 000,00	104 000,00			
657364	A caractère industriel et comm	131 949,37				131 949,37
6574	Subventions de fonctionnement	183 500,00	162 743,76			756,24
65888	Autres		1,65			-1,65
656	Frais de fonctionnement des groupes d'étus					
TOTAL GESTION DES SERVICES		5 142 512,54	4 811 293,86	153 954,15		177 264,52
(a)=(011+012+014+65+656)						
66	Charges financières(b)	46 341,86	46 341,86			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	49 672,61	49 672,61			
66112	Intérêts - Rattachement des IC	-3 330,75	-3 330,75			
	Calcul du 66112 :					
	ICNE de l'exercice : 7677.31					
	ICNE de N-1 : 11008.06					
67	Ch. exceptionnelles(c)	17 500,00	14 918,71			2 581,29
6713	Secours et dots	6 000,00	2 467,44			3 532,56
6714	Bourses et prix	2 500,00	9 021,27			-6 521,27
6718	Autres charges exceptionnelles	500,00	580,00			-80,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
673	Titres annulés	6 000,00	480,00			5 520,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 500,00	2 370,00			130,00
68	<i>Dotations au provisions(d)</i>	12 146,00	12 146,00			
6817	Dotations aux provisions pour	12 146,00	12 146,00			
022	Dépenses imprévues(e)					
	TOT. DEPENSES REELLES a+b+c+d+e	5 218 500,40	4 884 700,43	153 954,15		179 845,81
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	272 306,24				
042	<i>Opér. d'ordre de transfert entre sections</i>	230 436,62	230 436,62			
6761	<i>Différence sur réalisation (+)</i>	2 000,00	2 000,00			
6811	<i>Dotations aux amortissements d</i>	228 436,62	228 436,62			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS au profit de la sect. d'investissement	502 742,86	230 436,62			
043	<i>Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonctionnement</i>					
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	502 742,86	230 436,62			
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	5 721 243,26	5 115 137,05	153 954,15		179 845,81
002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	7 677,31
Montant des ICNE de l'exercice N-1	11 008,06
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-3 330,75

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
013	Atténuations de charges	51 701,00	62 734,01			-11 033,01
6419	Remboursements sur rémunérati	51 701,00	62 734,01			-11 033,01
70	Produits des services, du domaine et ventes.....	374 444,64	366 877,68	524,16		7 042,80
70311	Concession dans les cimetières	14 458,55	15 204,82			-746,27
70323	Redevance d'occupation du dome	2 898,00	2 922,48	524,16		-548,64
7062	Redevances et droits des servi	59 465,00	65 774,36			-6 309,36
70632	A caractère de loisirs	213 231,74	200 996,75			12 234,99
70688	Autres prestations de services	74 491,35	72 079,27			2 412,08
7078	Autres marchandises					
7083	Locations diverses (autres qu'	900,00	900,00			
70841	aux budgets annexes, régies mu	9 000,00	9 000,00			
73	Impôts et taxes	3 704 393,00	3 728 554,89			-24 161,89
73111	Impôts directs locaux	1 953 622,00	1 963 549,00			-9 927,00
7318	Autres impôts locaux ou assimi	639,00	639,00			
73211	Attribution de compensation	1 349 262,00	1 349 262,22			-0,22
73212	Dotation solidarité communaut	150 161,00	150 161,00			
73221	FNGIR	8 344,00	8 344,00			
73223	Fond ressour communale interco	88 345,00	88 345,00			
7351	Taxe sur la conso électricité	98 629,00	112 863,65			-14 234,65
7381	Taxe additionnelle aux droits	55 391,00	55 391,02			-0,02
74	Dotations et participations	1 130 332,75	1 139 586,24			-9 253,49
7411	Dotation forfaitaire	448 121,00	448 121,00			
74121	Dotation de solidarité rurale	72 208,00	72 208,00			
744	FCTVA	36 261,19	36 261,19			
74718	Autres	11 824,52	9 500,91			2 323,61
7473	Dépassements	1 725,00	2 746,00			-1 021,00
74741	Communes membres du gfp	5 648,44	630,94			5 017,50
74751	GFP de rattachement	11 527,00	15 367,99			-3 840,99
7478	Autres organismes	291 858,60	303 882,21			-12 023,61
74834	État - Compensation au titre d	251 159,00	250 758,00			401,00
7488	Autres attributions et partici		110,00			-110,00
75	Autres produits de gestion courante	65 518,99	64 086,60	431,00		1 001,39
752	Revenus des immeubles	44 670,72	44 115,65			555,07
7588	Produits divers de gestion	20 848,27	19 970,95	431,00		446,32
TOTAL GESTION DES SERVICES		5 326 390,38	5 361 839,42	955,16		-36 404,20
(a)=70+73+74+75+013						
76	Produits financiers (b)					
77	Produits exceptionnels (c)	25 055,00	23 129,16			1 925,84
7713	Libéralités reçues	1 000,00				1 000,00
7714	Recouvrement sur créances admi	200,00				200,00
7718	Autres produits exceptionnels	1 000,00	342,78			657,22
773	Mandats annulés	8 855,00	8 855,09			-0,09
775	Produits des cessions d'immobl	2 000,00	2 000,00			
7788	Produits exceptionnels divers	12 000,00	11 931,29			68,71
78	Reprises sur provisions (d)					
TOT. DES RECETTES REELLES		5 351 445,38	5 384 968,58	955,16		-34 478,36
=a+b+c+d						
042	Opér.d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.					
TOTAL RECETTES D'ORDRE						

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
	TOTAL RECETTES DE FONCT.DE L'EXE	5 351 445,38	5 384 968,58	955,16		-34 478,36
	=Total des opé.réelles et d'ordre					
R 002	Excédent de fonctionnement reporté de N-1	369 797,88				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Emis	R.à.R	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immo.incorporelles (hors opérations et 204)	34 500,00	8 750,00		25 750,00
2031	Frais d'études	5 000,00	1 250,00		3 750,00
2051	Concessions droits similaires	24 500,00	7 500,00		17 000,00
2088	Autres immobilisations incorpo	5 000,00			5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	30 000,00	17 066,56		12 933,44
2041412	Bâtiments et Installations	10 000,00	9 533,31		466,69
2041582	Bâtiments et Installations				
20422	Bâtiments et installations	20 000,00	7 533,25		12 466,75
21	Immo.corporelles (hors opérations)	696 369,66	495 101,20	71 031,71	330 236,95
2111	Terrains nus	15 000,00			15 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbu		7 540,08		-7 540,08
2128	Autres agencements et aménagem	43 420,00	30 575,16	36 586,08	-23 741,24
21312	Bâtiments scolaires		7 920,00	5 760,00	-13 680,00
21318	Autres bâtiments publics	151 200,00	8 129,88		143 070,12
2135	Installations générales, agenc	112 995,39	33 620,53	5 317,73	74 057,13
2138	Autres constructions		208 000,00		-208 000,00
2151	Réseaux de voirie	232 228,94	41 388,24		190 840,70
21533	Réseaux câblés	31 740,00	31 740,00		
21534	Réseaux d'électrification	110 308,00		10 308,00	100 000,00
21571	Matériel roulant	10 000,00			10 000,00
21578	Autre matériel et outillage de	5 000,00	1 722,00		3 278,00
2181	Installations générales, agenc	110 656,00	10 656,00		100 000,00
2182	Matériel de transport	21 235,00	72 706,52	4 776,00	-56 247,52
2183	Matériel de bureau et matériel	22 586,53	23 732,58	1 618,10	-2 764,15
2184	Mobilier	10 000,00	11 384,63		-1 384,63
2188	Autres immobilisations corpore	20 000,00	5 985,58	6 665,80	7 348,62
22	Immo. reçues en affectation				
23	Immo.en cours (hors opérations)	1 841 826,68	909 137,00	315 878,54	616 811,14
2312	Agencements et aménag terrains	434 107,56	395 607,75	15 752,09	22 747,72
2313	Constructions	990 583,42	493 774,25	298 344,45	198 464,72
2315	Installations, matériel et out	417 135,70	19 755,00	1 782,00	395 598,70
238	Avances Immo.corporelles				
	Total des dépenses d'équipement	2 802 696,54	1 430 054,76	386 910,25	985 731,53
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	269 805,77	269 505,32		300,45
1641	Emprunts en euros	265 275,32	265 275,32		
165	Dépôts et cautionnement	4 530,45	4 230,00		300,45
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Particip.et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	269 805,77	269 505,32		300,45
	Total dépenses opé.pour comptes de tiers				
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	3 072 502,31	1 699 560,08	386 910,25	986 031,98
040	Opé.d'ordre transfert entre sections				
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>				
	<i>Charges transférées</i>				
041	Opérations patrimoniales				
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE				
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	3 072 502,31	1 699 560,08	386 910,25	986 031,98
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF				

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Emis	R.à.R	Crédits annulés
REPORTE DE N-1					

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Emis	R.à.R	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement	1 681 166,80	579 027,72	1 110 339,02	-8 199,94
1311	État et établissements nationa	900,00	900,00		
1313	Départements	5 335,20	5 335,20		
1318	Autres	2 667,60	2 667,60		
1321	État et établissements nationa	368 076,00	368 076,00		
1322	Régions	20 513,00	20 513,00		
1323	Départements	3 562,80	3 562,80		
13251	GFP de rattachement	1 103 732,00	123 628,92	980 103,02	0,06
1328	Autres	176 380,20	54 344,20	130 236,00	-8 200,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hor 165)				
1641	Emprunts en euros				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immo. reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	1 681 166,80	579 027,72	1 110 339,02	-8 199,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	270 405,09	270 405,09		
10222	F.C.T.V.A.	169 027,94	169 027,94		
10226	Taxe d'aménagement	101 377,15	101 377,15		
138	Autres subv.d'investia.transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 530,45	2 915,00		1 615,45
165	Dépôts et cautionnement	4 530,45	2 915,00		1 615,45
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Particip.et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produit des cessions d'immob.				
	Total des recettes financières	274 935,54	273 320,09		1 615,45
	Total recettes opé.pour comptes de tiers				
	TOTAL RECETTES REELLES	1 956 102,34	852 347,81	1 110 339,02	-6 584,49
021	Virement de la sec. de fonctionnement	272 306,24			
040	Opé.d'ordre transfert entre sections	230 436,62	230 436,62		
192	Plus values sur cession	2 000,00	2 000,00		
28031	Frais d'études	5 396,90	5 396,90		
2804114	Voie	500,00	500,00		
2804141	Bâtiments et installations	9 348,48	9 348,48		
2804148	Bâtiments et installations	618,00	618,00		
2804158	Bien mobilier, matériel, étude	1 740,05	1 740,05		
2804158	Bâtiments et installations	81,35	81,35		
2804172	Bâtiments et installations	470,62	470,62		
2804182	Bâtiments et installations	987,37	987,37		
280422	Bâtiments et installations	16 095,35	16 095,35		
2804422	Bâtiments et installations	13 811,54	13 811,54		
28051	Concessions et droits similaire	6 355,20	6 355,20		
28088	Autres immobilisations incorpo	1 880,07	1 880,07		
28121	Plantations d'arbres et d'arbu	5 836,50	5 836,50		
281318	Autres bâtiments publics	11 803,38	11 803,38		
28135	Installations générales, agenc	18 411,52	18 411,52		
281571	Matériel roulant	2 815,04	2 815,04		
281578	Autre matériel et outillage de	3 986,22	3 986,22		
28158	Autres installations, matériel	1 772,04	1 772,04		
28181	Installations générales, agenc	40 676,01	40 676,01		
28182	Matériel de transport	15 289,57	15 289,57		

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Emis	R.à.R	Crédits annulés
28183	Matériel de bureau et matériel	16 699,73	16 699,73		
28184	Mobilier	24 391,09	24 391,09		
28188	Autres immobilisations corpore	29 470,59	29 470,59		
	<i>Total prelev. de la sec. de fonctionnement</i>	502 742,86	230 436,62		
041	Opérations patrimoniales				
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	502 742,86	230 436,62		
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 458 845,20	1 082 784,43	1 110 339,02	-6 584,49
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	613 657,11			

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2023

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3



VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2023

IV - ANNEXES - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	IV
VUE D'ENSEMBLE GENERALE	A1

**1) VUE D'ENSEMBLE
REPARTITION**

SECTION	Non ventilé 01	0 Services gén. des admin. publ. (sf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignem et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
---------	----------------	---	--	--------------------------------	--------------	----------------------------

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS						
Total dépenses réelles	292 271,46	1 056 291,25	359 342,88	545 662,01	304 995,20	1 386 852,71
Total recettes réelles	4 953 068,52	36 175,82	1 163,60	119 942,77	69 529,55	497 824,95
Solde de fonct	4 660 797,06	-1 020 115,43	-358 179,28	-425 719,24	-235 465,65	-889 027,76
RAR au 31/12/N						
Total RAR dépenses						
Total RAR recettes						
SOLDE RAR fonct						

INVESTISSEMENT

REALISATIONS						
Opérations financières	269 505,32					
Equipements communaux	16 879,88	234 494,40	13 821,52	43 509,67	271 050,71	212 987,32
Equip. non communaux	7 533,25					
Total dépenses réelles	293 918,45	234 494,40	13 821,52	43 509,67	271 050,71	212 987,32
Total recettes réelles	1 332 365,54				364 076,00	
Solde d'investissement	1 038 447,09	-234 494,40	-13 821,52	-43 509,67	93 025,29	-212 987,32
RAR au 31/12/N						
Total RAR dépenses	1 627,00		5 038,80	30 531,28	271 191,63	3 999,64
Total RAR recettes	1 110 339,02					
SOLDE RAR invest	1 108 712,02		-5 038,80	-30 531,28	-271 191,63	-3 999,64

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2023

IV - ANNEXES - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	IV
VUE D'ENSEMBLE GENERALE	A1

**GENERALE
PAR FONCTION**

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL GENERAL
---	--------------	---------------	---	---------------------------	---------------

104 000,00	100 844,65	15 628,50	1 099 264,07	3 938,47	5 289 091,20
	25 932,19	24 068,08	19 016,16	9 000,00	5 755 721,62
-104 000,00	-74 912,46	8 439,56	-1 080 247,91	5 061,53	486 630,42

					269 505,32
	936,00		619 308,70		1 412 988,20
			9 533,31		17 066,56
	936,00		628 842,01		1 698 560,08
					1 698 441,54
	-936,00		-628 842,01		-3 118,54
			74 521,90		386 910,25
					1 110 339,02
			-74 521,90		723 428,77

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

FONCTIONNEMENT

SECTION	Non ventilables 01	0 Services génx. des admin. publ. (sf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
DEPENSES	292 271,46	1 056 291,25	359 342,88	545 662,01	304 995,20	1 386 852,71
Réalisations	292 271,46	1 056 291,25	359 342,88	545 662,01	304 995,20	1 386 852,71
011 CHARGES A CARACTE	1 681,85	443 863,95	31 871,03	191 612,67	215 598,55	470 305,74
012 CHARGES DE PERSON		457 790,89	178 615,85	296 978,88	81 735,95	820 028,07
65 AUTRES CHARGES DE C	1 185,13	145 591,71	148 856,00	55 445,48	4 794,50	95 698,30
66 CHARGES FINANCIERE	46 341,86					
67 CHARGES EXCEPTIONN	480,00	9 044,70		1 625,00	2 866,20	820,60
68 DOTATIONS AUX AMOR	12 146,00					
023 VIREMENT A LA SECT.						
042 TRANSFERTS ENTRE S	230 436,82					
Restes à réaliser au 31/12						
RECETTES	4 953 068,52	36 175,82	1 163,60	119 942,77	69 529,55	497 824,95
Réalisations	4 953 068,52	36 175,82	1 163,60	119 942,77	69 529,55	497 824,95
002 Excédent antérieur repor	369 797,88					
013 ATTENUATION DE CHA				41 280,36	3 128,79	6 896,45
70 PRODUITS DES SERVIC	900,00	15 204,82		72 079,27	65 774,36	200 896,75
73 IMPOTS ET TAXES	3 728 554,89					
74 DOTATIONS, SUBVENTI	822 716,18	1 069,53	110,00	3 854,34		285 904,00
75 AUTRES PRODUITS DE	7 970,41	19 901,47	1 053,60	2 728,80	626,40	4 027,75
77 PRODUITS EXCEPTIONN	23 129,16					
Restes à réaliser au 31/12						
SOLDE	4 660 797,06	-1 020 115,43	-358 179,28	-425 719,24	-235 465,65	-889 027,76

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL GENERAL
104 000,00	100 844,65	15 628,50	1 099 264,07	3 938,47	5 269 091,20
104 000,00	100 844,65	15 628,50	1 099 264,07	3 938,47	5 269 091,20
	25 891,73	15 628,50	761 978,07	3 938,47	2 162 370,58
	670,71		337 286,00		2 173 106,35
104 000,00	74 200,00				629 771,10
					46 341,86
	82,21				14 918,71
					12 146,00
					230 436,62
	25 932,19	24 068,06	19 016,16	9 000,00	5 755 721,62
	25 932,19	24 068,06	19 016,16	9 000,00	5 755 721,62
					369 797,88
			11 428,41		62 734,01
			3 446,64	9 000,00	367 401,84
					3 728 554,89
	25 932,19				1 139 586,24
		24 068,06	4 141,11		64 517,60
					23 129,16
-104 000,00	-74 912,46	8 439,56	-1 080 247,91	5 061,53	486 630,42

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

INVESTISSEMENT

SECTION	Non ventilables 01	0 Services génx. des admin. publ. (sf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
DEPENSES	295 545,45	234 494,40	18 860,32	74 040,95	542 242,34	216 986,98
Réalisations	293 918,45	234 494,40	13 821,52	43 509,67	271 050,71	212 987,32
001 Déficit antérieur reporté						
16 EMPRUNTS ET DETTES	269 505,32					
20 IMMOBILISATIONS INCO	8 750,00					
204 SUBVENTIONS EQUIPE	7 533,25					
21 IMMOBILISATIONS COR	8 129,88	234 494,40	13 821,52	16 398,07		7 100,98
23 IMMOBILISATIONS EN C				27 111,60	271 050,71	205 886,34
Restes à réaliser au 31/12	1 627,00		5 038,80	30 531,28	271 191,63	3 999,64
RECETTES	2 442 704,56				364 076,00	
Réalisations	1 332 385,54				364 076,00	
001 Excédent antérieur repor	613 657,11					
024 PRODUIT DES CESSIO						
10 DOTATIONS, FONDS DIV	270 405,09					
13 SUBVENTIONS D'INVES	214 951,72				364 076,00	
16 EMPRUNTS ET DETTES	2 915,00					
021 VIREMENT DE SECTION						
040 TRANSFERTS ENTRE S	230 436,62					
Restes à réaliser au 31/12	1 110 339,02					
SOLDE	2 147 159,11	-234 494,40	-18 860,32	-74 040,95	-178 186,34	-216 986,98

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	A1

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL GENERAL
	936,00		703 363,91		2 086 470,33
	936,00		628 842,01		1 699 560,08
					269 505,32
					8 750,00
			9 533,31		17 066,56
	936,00		214 220,35		495 101,20
			405 088,35		909 137,00
			74 521,90		386 910,25
					2 806 780,56
					1 696 441,54
					613 657,11
					270 405,09
					579 027,72
					2 915,00
					230 436,62
					1 110 339,02
	-936,00		-703 363,91		720 310,23

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 168)

Nature et objet de la dette	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date émission	Date 1er remboursement	Nominal	Type taux intérêt	index	Taux initial		Devise	Périod. des remb.	Profil d'amort	Possibilité de remboursement anticipé partiel ON	Catégorie d'emprunt
								Niveau de tr	Tx. actuari					
TOTAL GENERAL					5 373 530,45									
163 Emprunts obligataires					0,00									
1631 Emprunts publics					0,00									
1632 Emprunts privés					0,00									
					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit					5 370 000,00									
1641 Emprunts en euros					5 370 000,00									
MIN200165EUR	Crédit local de Fra	08/07/2002		01/04/2003	800 000,00	F	(NÉANT)		5,14		T		NON	A1
3081133	Caisses d'Épargne	13/02/2009		25/06/2010	2 000 000,00	F	(NÉANT)		4,32		A		NON	A1
00001669207	Caisses de crédit	06/04/2018		15/07/2018	100 000,00	F	(NÉANT)		1,58		T		NON	A1
00001669201	Caisses de crédit	06/04/2018		15/07/2018	200 000,00	F	(NÉANT)		1,58		T		NON	A1
00001669198	Caisses de crédit	06/04/2018		15/07/2018	300 000,00	F	(NÉANT)		1,58		T		NON	A1
00001669194	Caisses de crédit	06/04/2018		15/07/2018	400 000,00	F	(NÉANT)		1,58		T		NON	A1
00001817295	Caisses de crédit	13/11/2018		15/02/2019	500 000,00	F	(NÉANT)		1,58		T		NON	A1
00001817290	Caisses de crédit	15/11/2018		15/02/2019	500 000,00	F	(NÉANT)		1,58		T		NON	A1
0002852164	Caisses de crédit	09/09/2022		10/09/2022	770 000,00	F	(NÉANT)		1,74		T		NON	A1
1643 Emprunts en devises					0,00									
					0,00									
165 Dépôts et					3 530,45									

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date émission	Date 1er remb.	Nominal	Type taux intérêt	Index	Taux initial		Devise	Périod. des remb.	Profil d'amort	Possibilité de remboursement anticipé partiel OMI	Catégorie d'emprunt
								Niveau de tx	Tx actuariel					
cautionnements reçus					3 530,45									
					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00									
					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilées					0,00									
					0,00									
1681 Autres emprunts					0,00									
					0,00									
1682 Bons,.....					0,00									
					0,00									
1687 Autres dettes					0,00									
					0,00									

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Couverture ? C/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couv	Emprunts et dettes au 31/12/N								
				Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de tx	Index	Niv de taux	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus	
TOTAL GENERAL				2 392 318,46					265 275,32	49 672,61		7 677,31
165 Emprunts obligataires				0,00					0,00	0,00		0,00
1631 Emprunts publics				0,00					0,00	0,00		0,00
1632 Emprunts privés				0,00					0,00	0,00		0,00
				0,00					0,00	0,00		0,00
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit				2 388 788,01					265 275,32	49 672,61		7 677,31
				0,00					0,00	0,00		0,00
1641 Emprunts en euros				2 388 788,01					265 275,32	49 672,61		7 677,31
MIN200165EUR	NON			0,00			(NÉANT)		7 500,00	98,52		0,00
3081133	NON			133 333,38	1		(NÉANT)		133 333,33	11 520,00		2 959,99
00001669207	NON			75 564,58	15		(NÉANT)		4 601,87	1 239,45		248,73
00001669201	NON			151 129,17	15		(NÉANT)		9 203,74	2 478,90		497,46
00001669196	NON			226 693,78	15		(NÉANT)		13 805,61	3 718,35		748,20
00001669194	NON			302 258,38	15		(NÉANT)		18 407,46	4 957,82		984,93
00001617295	NON			389 372,80	15		(NÉANT)		22 828,66	6 377,98		764,16
00001617280	NON			389 372,80	15		(NÉANT)		22 828,66	6 377,98		769,01
0002852154	NON			721 063,11	19		(NÉANT)		32 765,99	12 903,61		697,02
1643 Emprunts en devis				0,00					0,00	0,00		0,00
				0,00					0,00	0,00		0,00
165 Dépôts et				3 530,45					0,00	0,00		0,00

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Couv-erture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après cov	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de tx	Index	NV de taux	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus	
cautionnements reçus				3 530,45				0,00	0,00		0,00	
				0,00				0,00	0,00		0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières				0,00				0,00	0,00		0,00	
				0,00				0,00	0,00		0,00	
165 Autres emprunts et dettes assimilées				0,00				0,00	0,00		0,00	
1661 Autres emprunts				0,00				0,00	0,00		0,00	
1662 Bons.....				0,00				0,00	0,00		0,00	
1667 Autres dettes				0,00				0,00	0,00		0,00	
				0,00				0,00	0,00		0,00	

IV ANNEXES - ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA DETTE

IV

A2.3 - Répartition des emprunts par structure de taux

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 31/12/N)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal	Type indice	Durée du contrat	Date des périodes bénéficiaires	Taux minimal	Taux maximal	Coût de sortie	Taux après couverture éventuelle	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote	Intérêts payés au cours de l'exercice	Intérêts perçus au cours de l'exercice	% par type de taux selon le cap restant dû
DIVERS TRAVAUX	CREDIT AGRICOLE	770 000,00	1	240						721 063,11	1,74	12 903,61		100,00
ECLUSE DIVERS N°327	CFFL N°MIN200185	600 000,00	1	246							5,14	98,52		100,00
PLACE 3EM MLN°331	CE N°3081133	2 000 000,00	1	180						133 333,38	4,32	11 520,00		100,00
DIVERS TRAVX 1669207	CALHL N°1669207	100 000,00	1	240						75 564,59	1,58	1 239,45		100,00
BNL EQUIP. N°1669198	CALHL N°1669198	300 000,00	1	240						226 693,78	1,58	3 718,35		100,00
CANAL ZAC. N°1669201	CALHL N°1669201	200 000,00	1	240						151 129,17	1,58	2 478,90		100,00
CENTRE TEC.N°1669194	CALHL N°1669194	400 000,00	1	240						302 258,38	1,58	4 857,82		100,00
ZAC COTE G.N°1817295	CALHL N°1817295	500 000,00	1	240						389 372,80	1,58	6 377,98		100,00
AMENAG. DIV.1817290	CALHL N°1817290	500 000,00	1	240						389 372,80	1,58	6 377,98		100,00
TOTAL EMPRUNTS A TAUX F		5 370 000,00								2 388 788,01		49 672,61		
CAUTIONS DIVERS	CAUTIONS DIVERS									3 630,45				
Total général		5 373 530,45								2 392 318,46		49 672,61		

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.4 - Etat de répartition de l'encours

Structures		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Indices sous-jacents		Indices en euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nb de produits	8,00					
	% de l'encours	100,00					
	Mt en euros	2 388 788,01					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nb de produits						
	% de l'encours						
	Mt en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nb de produits						
	% de l'encours						
	Mt en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nb de produits						
	% de l'encours						
	Mt en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nb de produits						
	% de l'encours						
	Mt en euros						
(F) Autres types de structures	Nb de produits						
	% de l'encours						
	Mt en euros						

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Instrument de couverture	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12	Date de fin de contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture	Nature (C/T)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début de contrat	Date de fin de contrat	Périodicité règlement des intérêts	Mt des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option

56

A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Emprunt couvert	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégories d'emprunt	
		Index	Niveau de taux	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.6 - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

Catégories et intitulés d'emprunts	Amort. de l'emprunt		Date de refinancement	Org. prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périod. des remb.	Caractéristiques du taux			Coût de sortie		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil							Tx	Index	Niveau Tx.	Type	Montant	Intérêts	Capital	

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée en années		Taux						Nominal		Profil d'amortissement		Date en capital au 31/12/N	ICNE de l'exercice	ANNUITE DE L'EXERCICE		
				Crt initial	Crt renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié	Crt initial	Crt renégocié			Intérêts	Capital	
						FRC	Index	Tx. actua	FRC	Index	Tx. actua									

IV - ANNEXES - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.8 DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts	Capital
DIVERS TRAVX (1669207)	100 000,00	75 564,59	5 841,32	1 239,45	4 601,87
BNL EQUIPEMENTS (1669198)	300 000,00	226 693,78	17 523,98	3 718,35	13 805,61
CANAL ZACHARIE (1669201)	200 000,00	151 129,17	11 682,64	2 478,90	9 203,74
CENTRE TECHN (1669194)	400 000,00	302 258,38	23 365,28	4 957,82	18 407,46
ZAC COTE GRANGER (1817295)	500 000,00	389 372,80	29 206,64	6 377,98	22 828,66
AMENAGEMENTS DIV (1817290)	500 000,00	389 372,80	29 206,64	6 377,98	22 828,66
DIVERS TRAVAUX (00002852-2022)	770 000,00	721 063,11	45 669,60	12 903,61	32 765,99
CREDIT AGRICOLE LHL	2 770 000,00	2 255 454,63	162 496,08	38 054,09	124 441,99
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMEI	600 000,00		7 598,52	98,52	7 500,00
DIVERS ECLUSE (327)	600 000,00		7 598,52	98,52	7 500,00
PLACE 3EM MILL.(331)	2 000 000,00	133 333,38	144 853,33	11 520,00	133 333,33
CAISSE D'EPARGNE	2 000 000,00	133 333,38	144 853,33	11 520,00	133 333,33

A2.9 AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant Initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
CAUTION MR FEKARCHA MAYOUF	40,00		40,00
CAUTION MR HAMZA-CHERIF HASSAN	40,00		40,00
CAUTION CLUB DU CHIEN LORETTOIS	300,00		300,00
CAUTION DIRECTION EHPAD (élevateur PMR)	90,00		90,00
CAUTION MME BRAZ (élevateur PMR)	30,00		30,00
CAUTION FORMICA SANTO	360,45		360,45
CAUTION PAYARD JULIE	40,00		40,00
CAUTION MARINEO VINCENT	45,00		45,00
CAUTION CATHERIN DOMINIQUE	40,00		40,00
AUTRES	2 545,00		2 545,00
TOTAL CAUTIONNEMENTS	3 530,45		3 540,45

IV - ANNEXES - ETAT DES PROVISIONS	IV
---	-----------

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 31/12/2023	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	Solde
Provision pour dépréciation des comptes de tiers	12 409,28		12 146,00			24 555,28
TOTAL GENERAL						




IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DETAIL DES DEPENSES

Art	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES FINANCIERES TOTALES = A+B+C+D		269 805,77	269 505,32
HORS CHARGES TRANSFEREES = A+B+C		269 805,77	269 505,32
16	Empr. et dettes assi. hors 16449 et 166(A)	269 805,77	269 505,32
1641	Emprunts en euros	265 275,32	265 275,32
165	Dépôts et cautionnement	4 530,45	4 230,00
Autres dépenses financières (sous-total) (B)			
10	Reversement de dotations		
13	Remboursement de subventions		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Autres		
020	Dépenses imprévues		
Transferts entre sections = C+D			
Reprises / Autofinancement antérieur (C)			
10	Dotations fonds divers et réserves		
139	Subv. d'invest. reprises au c/résultat		
15	Sur provisions pour risques et charges		
.9	Sur provisions pour dépréciation		
Charges transférées D=E+F+G			
2...	Travaux en régie (E)		
481	Charges à répartir sur plusieurs exer. (F)		
	Stocks(G)		

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice au 31/12	TOTAL
Dépenses à couvrir par des ressources propres	269 505,32	386 910,25	0,00	269 505,32

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES)		773 147,95	500 841,71
= a+b+c+d			
	Ressources propres ext. (a)	270 405,09	270 405,09
10222	F.C.T.V.A.	169 027,94	169 027,94
10226	Taxe d'aménagement	101 377,15	101 377,15
	Autres rec. financières (b)		
138	Autres subv.d'invest.non transf.		
274	Remboursement de prêts		
	Autre		
	Transf. entre sections (c)	230 436,62	230 436,62
15	Prov. pour risques et charges		
192	Plus values sur cession	2 000,00	2 000,00
28031	Frais d'études	5 396,90	5 396,90
2804114	Voie	500,00	500,00
28041412	Bâtiments et installations	9 348,48	9 348,48
28041482	Bâtiments et installations	618,00	618,00
28041581	Bien mobilier, matériel, étude	1 740,05	1 740,05
28041582	Bâtiments et installations	81,35	81,35
2804172	Bâtiments et installations	470,62	470,62
2804182	Bâtiments et installations	987,37	987,37
280422	Bâtiments et installations	16 095,35	16 095,35
2804422	Bâtiments et installations	13 811,54	13 811,54
28051	Concessions et droits similaire	6 355,20	6 355,20
28088	Autres immobilisations incorpo	1 880,07	1 880,07
28121	Plantations d'arbres et d'arbu	5 836,50	5 836,50
281318	Autres bâtiments publics	11 803,38	11 803,38
28135	Installations générales, agenc	18 411,52	18 411,52
281571	Matériel roulant	2 815,04	2 815,04
281578	Autre matériel et outillage de	3 986,22	3 986,22
28158	Autres installations, matériel	1 772,04	1 772,04

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
28181	Installations générales, agenc	40 676,01	40 676,01
28182	Matériel de transport	15 289,57	15 289,57
28183	Matériel de bureau et matériel	16 699,73	16 699,73
28184	Mobilier	24 391,09	24 391,09
28188	Autres immobilisations corpore	29 470,59	29 470,59
481	Amort. des charges à étaler		
021	Vir. de la sect. de fonct. (d)	272 306,24	

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice au 31/12	Affectation R1068	TOTAL
Total ressources propres disponibles	500 841,71	1 110 339,02	613 657,11	0,00	1 114 498,82

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	269 505,32
Recettes propres disponibles	1 114 498,82
Solde	844 993,50

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE	A10.1

A10.1 - Etat des entrées des immobilisations (R.2313-3 du CGCT)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
A titre onéreux		372 598,92		
	SCOOTER ELECTRIQUE RIDER 5000W BEIGE + TOP-CASE + CHARGEUR PM	5 735,00		5
	BOITES DERIVATION AVEC PRISES MALES ET FEMELLES QTE 148	10 656,00		5
	PERFORELIEUR FELGALAXY ELECTRI QUE 500 F 25F HDV	566,99		1
	1 TERMINAL SMARTPHONE DE VERBALISATION ELECTRONIQUE PM MAIRE	1 047,60		1
	4 TABLETTES SAMSUNG GALAXY P/ GESTION ENFANCE-PORTAIL FAMILL	1 392,00		1
	1 DEFIBRILLATEUR AVEC ARMOIRE 1 DEFIBRILLATEUR AVEC ARMOIRE	1 824,00		1
	TVX PLANTATION 4 OLIVIERS DANS BACS PLACE DU 3EME MILLENAIRE	5 515,68		1
	SIRENE INCENDIE 110 DB IP 66 EXTERIEUR ECOLE J. LA FONTAINE	855,60		1
	MEUBLE SS EVIER BLANC 3 PORTES EN MELAMINE P/CRECHE COLINE ET	936,00		1
	PHOTOCOPIEUR NUMERIQUE BIZHUB C3320i SCE POLE JEUNESSE	2 136,00		1
	LOGICIELS ET LICENCES PORTAIL FAMILLE - ENFANCE -MODULO TAB	7 500,00		2
	FAUTEUIL DE BUREAU REPLY AIR NOIR A ROULETTES HDV POPULATIO	422,47		1
	TVX REFECTION ENDUIT S/MUR EN MACHEFER SQUARE S. SIGNORET	7 805,46		1
	PLAQUE VIBRANTE MOTORISEE PCX 60A DIVALTRIC P/COMPACTAGE VO	1 722,00		1
	ETUDE PHASE 1 EDL ETAT P/REFECTION TOITURE EX-CASERNE	1 250,00		1
	AMENAGEMNT PLACETTE FONT FLORA	22 483,74		1
	FOURNITURE POMPE VIDE CAVE A CDE AUTOMATIQUE PAR FLOTTEUR	822,00		1
	TVX RE-VEGETALISATION BLONDIE RES CHENE PEDONCULE DERRIERE C	2 024,40		1
	3 FAUTEUILS+ACCOUDOIRS DONT 1 AVEC TETIERE NOIR/ANTHRACIT PM	931,18		1
	DOUCHES ET REGARDS EC M CURIE	15 840,00		1
	REMPLACEMENT CAMERAL010 Passage SNCF	5 625,14		1
	DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE CTM	742,06		1
	IMPRIMANTE NB EC LA FONTAINE	3 600,00		1
	BORNE WIFI TP-LINK EAP	453,60		1

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2023

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE	A10.1

A10.1 - Etat des entrées des immobilisations (R.2313-3 du CGCT)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
	BÂTIMENT 25 RUE JJAURES CADASTRE H839	208 000,00		
	PART REHAB HALLE E SOULIER 2022-2023	9 533,31		15
	VEHICULE PEUGEOT 308 BlueHDI BLANC IMMAT.FH153XH BOITE AUTO	18 636,76		5
	ORDINATEUR AGENT ADMIN	1 551,18		2
	ORDINATEUR AGENT ADMINI	1 705,92		2
	IMPRIMANTE COULEUR PM MODELE BUSINESS HUB C110	2 136,00		1
	PORTE POLICE MUNICIPALE	6 929,88		
	20 POTELETS BOULE ZINC NOIR VOIRIE	1 741,92		1
	ROUTEUR PARE FEU SECURITE INFO MODELE USGFLEX100-EU0112F HDV	1 225,07		1
	3 TABLE-BANCS PIQUE NIQUE RIO PARC DES BLONDIERES	4 806,00		1
	FOURNITURE/ POSE 2 PORTILLONS LOCAL POLICE MUNICIPALE	1 402,50		1
	5 TENTES PLIANTES CITY SHADE PVC AVEC MARQUAGE TONNELLES	5 337,60		1
	30 TABLES POLYETHYLENE BLANC SCES MUNICIPAUX FESTIVITES	2 354,88		1
	REMPLACEMENT IRAC5660 ECOLE LA FONTAINE	3 600,00		1
	ORDINATEUR ET LICENCE POLE JEUNESSE	1 748,98		1
A titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		372 596,92		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE	A10.2

A10.2 - Etat des sorties des immobilisations (R.2313-3 du CGCT)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
A titre onéreux		26 758,12					1 110,80
	VEHICULE PM MODUS 396AHY42 FAC VN019	17 866,12	5	17 866,12		2 000,00	2 000,00
	4 TABLETTES SAMSUNG GALAXY P/ GESTIO	1 392,00	1		1 392,00	1 252,80	-139,20
	LOGICIELS ET LICENCES PORTAIL FAMILLE -	7 500,00	2		7 500,00	6 750,00	-750,00
A titre gratuit		4 916,71					-4 916,71
	MEDIATHEQUE LUDOTHEQUE YVES DUTEIL	4 916,71			4 916,71		-4 916,71
Mise à disposition							
Affectation							
Mise en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		31 674,83					-3 805,91

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 - Opérations liées aux cessions

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Produits des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	2000,00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00




IV - ANNEXES - ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2023

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant Initial	Dette au capital au 31/12 de l'exercice	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année			Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Tx	Index	Taux actuariel	Tx	Index	Taux actuariel			Intérêts	Capital
Totaux généraux					3 631 124,69	1 061 680,13										21 069,18	171 064,46	
HMF N°163 Ctt1265	1997	C	EMPRUNT	CDC - TAUX 45% de	219 526,50	38 030,33	32 an(s)	A			1,30		1,30			1 270,26	7 344,38	
HMF N°164 Ctt1265	1998	C	27 LOG.PLACE E.B	CDC-TAUX 45% de	670 132,03	280 530,63	37 an(s)	A			1,50		1,50			9 062,84	22 601,40	
HMF N°901 Ctt1265	1983	C	114 RUE J.JAURES	CDC-TAUX 46% de	53 250,13	29 063,52	37 an(s)	A			1,50		1,50			462,10	1 717,02	
HMF N°902 Ctt1265	2000	C	AMELIORATION LO	CDC-TAUX 46% de	14 554,76	5 161,63	32 an(s)	A			1,30		1,30			103,01	561,47	
HMF N°1443 Ctt126	2005	C	2 LGTS/24 9 RUE	CDC-TAUX 100%	96 280,76	12 057,25	21 an(s)	A			1,02		1,02			177,09	4 404,04	
HMF N°1444 Ctt126	2005	C	21 LGT SUR 24 9	CDC-TAUX 100%	1 000 198,11	134 632,19	21 an(s)	A			1,02		1,02			1 840,00	45 780,21	
HMF N°1445 Ctt126	2005	C	1 LGTS/24 9 RUE	CDC-TAUX 100%	47 655,81	6 418,78	21 an(s)	A			1,02		1,02			67,73	2 181,68	
HMF N°1616 Ctt106	2005	C	31 RUE J.JAURES	CDC-TAUX 39% de	304 613,12	21 752,61	20 an(s)	A			1,50		1,50			1 260,45	21 119,34	
HMF N°1666 Ctt126	2006	C	Réam.emprunts 152	DC - TAUX 100%	194 050,31	77 307,26	25 an(s)	A			1,50		1,50			1 722,70	8 680,44	
HMF N°1695 Ctt126	2006	C	DURAFOUR/BROSSE	CDC-TAUX 100%	1 240 843,47	445 760,73	25 an(s)	A			1,50		1,50			15 069,20	66 483,88	

IV - ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L.2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
Associations :		
AIDE ALIMENTAIRE LORETTOISE	800,00	CHARGES SUPPLEMENTIVES 2023 : 1 455,72 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG LORETTOIS	800,00	
AMICALE ANCIENS RESISTANTS	175,00	
ANCIENS COMBATTANTS VICTIMES DE GUERRE	175,00	
AS DE TREFLE	150,00	
ARABESQUE	132,00	
ASSO. SCOLAIRE STE MARIE	550,30	
CENTRE LEON BERARD	150,00	
BANQUE ALIMENTAIRE	350,00	
BASKET-CLUB LORETTE	2 192,20	
SOLIDARITE FEMMES LOIRE	150,00	
BMX VALLEE DU GIER	441,60	
BTP FORMATION	400,00	
CENTRE SOCIAL LORETTE LES COULEURS DU MONDE	11 320,00	CHARGES SUPPLEMENTIVES 2023 : 6022,89 €
CERPI PAYS DU GIER	133,50	
CHASSE DE LORETTE	258,30	
CRECHE COLINE ET COLAS	74 200,00	CHARGES SUPPLEMENTIVES 2023 : 15604,34 €
CONSEIL PARENTS D'ELEVES LORETTE	615,00	
DICTEE EN FETE	160,00	
DYNAMIC CLUB	150,00	
EDELWEISS	850,60	
EMAS LORETTE	2 500,00	CHARGES SUPPLEMENTIVES 2023 : 6025,15 €
FCPE PARENTS D'ELEVES DORLAY	150,00	

IV - ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L.2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FNATH ACCIDENTÉS DU TRAVAIL	150,00	
FRANCE ALZHEIMER	200,00	
JEUNESSE AU PLEIN AIR LOIRE	132,00	
JUDO CLUB	2 902,10	
KARATE CLUB	1 232,20	
PETANQUE LORETTOISE	472,00	
RESURGENCE TRANSHÉPATE	100,00	
SECOURS POPULAIRE LORETTE		CHARGES SUPPLEMENTAIRES 2023 : 10 151,65 €
SOUVENIR FRANCAIS	150,00	
SPORTING CLUB GD-CROIX/LORETT	2 681,40	
TENNIS CLUB DE LORETTE	1 211,30	
UNION CYCLO DU GIER	373,10	
UNIVERSITE POUR TOUS	150,00	
VIE LIBRE	200,00	
EURECAH	150,00	
SOS AMITIE SAINT ETIENNE	150,00	
STUDIO CORPS ET JAZZ	120,00	
RESTO DU COEUR DEPT	200,00	
ASSOC.SPORTIVE COLLEGE	120,00	
LIRE ET FAIRE LIRE	132,00	
PREVENTION ROUTIERE	200,00	
QUADRATOUR	558,00	
COMMUNE DE L'HORME (Remboursement frais)	31 416,00	
CENTRES MUSICAUX RURAUX	16 304,86	
Entreprises :		
Personnes physiques :		

IV - ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L.2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
M. BRUYERE (opération Façades)	2 300,00	
M. MICHEL (opération Façades)	2 300,00	
M. BERTHOLAT (opération Façades)	1 738,50	
M. DECULTY	1 194,75	
Autres :		
CHAMBRE DES METIERS AURA	50,00	
OGEC LORETTE	54 285,18	
ECOLE JEAN DE LA FONTAINE	8 309,20	
Personnes de droit public		
Etat :		
Régions :		
Départements :		
Communes :		
COMMUNE DE LA GRAND-CROIX (HALLE DES SPORTS)	12 697,97	Fonctionnement
COMMUNE L'HORME (Remboursement frais formation)	31 416,00	Fonctionnement
COMMUNE LA GRAND CROIX (école de musique)	2 013,00	Fonctionnement
COMMUNE RIVE DE GIER (conservatoire musique)	585,00	Fonctionnement
COMMUNE LA GRAND CROIX	9 533,31	Investissement
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC, ...) :		
CENTRE COMMUNAL ACTION SOCIALE	104 000,00	
Autres :		
SYNDICAT INTERCOMMUNAL GIER DORLAY	76 854,50	
SDIS DE LA LOIRE	148 856,00	
ECOLE MARIE CURIE (hors fournitures scolaires)	3 697,00	
TOTAL GENERAL	613 959,65	

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2023

IV - ANNEXE	IV
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N. et intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (y compris N)	CP antérieurs (réalisations au 01/01/N)	CP ouverts au titre de l'exercice N	CP réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices > N+1)
MEDIATHEQUE ET RESTAURANT SCOLAIRE	2 159 000,00		2 159 000,00	67 608,00	665 763,00	42 275,00	2 049 117,00
PARC ARAGON ET PETANQUODROME	655 000,00		655 000,00	20 513,00	644 486,00	576 562,00	78 438,00

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		IV
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE - 2		19,00	1,00	20,00	12,00	0,00	12,00
Directeur Général des Services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché principal territorial	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 1ère classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur territorial	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Administratif Principal de 1re classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Agent Administratif Principal de 2ème classe	C	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Administratif	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
TECHNIQUE - 3		25,00	7,00	32,00	20,00	0,00	20,00
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Supérieur Chef	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de Maîtrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique	C	14,00	0,00	14,00	11,00	0,00	11,00
adjoint technique	C	0,00	7,00	7,00	3,00	0,00	3,00
SOCIALE - 4		5,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00
Agent spécialisé Principal 1ère classe des Ec.Mat.	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent spécialisé Principal 2ème classe des Ec.Mat.	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent Spécialisé des écoles maternelles	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
MEDICO-SOCIALE - 5		1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Infirmière de classe normale	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur Jeunes enfants	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CULTURELLE - 8		2,00	1,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Assistant de conserv. Patrimoine Principal 2ème Cla	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Assistant de conservation Principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint territorial du Patrimoine	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ANIMATION - 9		13,00	0,00	13,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint d'animation Principal 2ème classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'Animation	C	11,00	0,00	11,00	8,00	0,00	8,00
POLICE MUNICIPALE - 10		5,00	0,00	5,00	2,00	1,00	3,00
Brigadier chef principal		3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Gardien de police	C	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		70,00	10,00	80,00	48,00	1,00	47,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A, B, C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanent à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalant temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8*6/12)

Emplois non cités : exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
 TECH : Technique et informatique dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social (dont aide sociale)
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel (dont enseignement)
 ANIM : Animation
 PM : Police
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

- 3-a : article 3, 1er alinéa : *accroissement temporaire d'activité*
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : *accroissement saisonnier d'activité*
- 3-1 : *remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible*
- 3-2 : *vacance temporaire d'un emploi*
- 3-3-1 : *absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes*
- 3-3-2 : *emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient*
- 3-3-3 : *emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil*
- 3-3-4 : *emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %*
- 3-3-5 : *emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public*
- 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : *contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel*
- 38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*
- 47 : article 47 recrutements directs sur emploi fonctionnels
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus
- A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'une contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI).

Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondements des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'une contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondements des articles 3, 110 et 110-1



IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjoint Animation - surveillants études	C	ANIM			A ()	CDD
Adjoint Animation - Surveillant études	C	ANIM			A ()	CDD

(1) CATEGORIES : A, B et C

- (2) SECTEUR
- ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
 - TECH : Technique et informatique dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984
 - URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 - S : Social (dont aide sociale)
 - MS : Médico-social
 - MT : Médico-technique
 - SP : Sportif
 - CULT : Culturel (dont enseignement)
 - ANIM : Animation
 - PM : Police
 - OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

- 3-a : article 3, 1er alinéa : *accroissement temporaire d'activité*
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : *accroissement saisonnier d'activité*
- 3-1 : *remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible*
- 3-2 : *vacance temporaire d'un emploi*
- 3-3-1 : *absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes*
- 3-3-2 : *emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient*
- 3-3-3 : *emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil*
- 3-3-4 : *emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %*
- 3-3-5 : *emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public*
- 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : *contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel*
- 38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*
- 47 : article 47 *recrutements directs sur emploi fonctionnels*
- 110 : article 110 *collaborateurs de groupes de cabinets*
- 110-1 : *collaborateurs de groupes d'élus*
- A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'une contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI).

Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondements des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'une contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondements des articles 3, 110 et 110-1

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2023

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C1.2

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS

Elus bénéficiaires des actions de formation	Nom de l'organisme de formation	Coût de la formation	Date et lieu de la formation	Actions de formation financées par la commune ou l'établissement
--	---------------------------------	-------------------------	------------------------------	---



VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2023

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE	C3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de financement	Mt. de financement
Syndicat Intercommunal GIER DORLAY	05/01/1957	(en %) Sans fiscalité propre	50,00
Métropole St Etienne Métropole	01/01/2003	CVAE + CFE	




VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2023

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

Catégorie de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N. et date délibération	Nature de l'activité	TVA
CCAS	CCAS DE LORETTE	29/01/1855	N°1 29/01/1855	SPA	NON

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2023

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N. et date délibération	SIRET	Nature de l'activité	TVA
ETS LORETTOIS	BUDGET ETABLISSEMENTS LORETTO	05/12/2011	DCM 2011-12-93	21420123800083	SPIC	OUI




VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2023

IV - ANNEXE	IV
PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 072 502,31	1 699 560,08	386 910,25	986 031,98
RECETTES	3 072 502,31	1 696 441,54	1 110 339,02	-6 584,49
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 721 243,26	5 269 091,20		179 845,81
RECETTES	5 721 243,26	5 755 721,82		-34 478,36

**2 - BUDGETS ANNEXES
BUDGET DES ETS LORETTOIS**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	833 651,83	819 488,76	1 300,00	12 863,07
RECETTES	833 651,83	659 753,50		11 862,17
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	269 019,21	92 162,06		14 820,99
RECETTES	269 019,21	140 257,80		128 761,41

**3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 906 154,14	2 519 048,84	388 210,25	998 895,05
RECETTES	3 906 154,14	2 356 195,04	1 110 339,02	5 277,68
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 990 262,47	5 361 253,26		194 666,80
RECETTES	5 990 262,47	5 895 979,42		94 283,05
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	9 896 416,61	7 880 302,10	388 210,25	1 193 561,85
TOTAL GENERAL DES RECETTES	9 896 416,61	8 252 174,46	1 110 339,02	99 560,73

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2023

IV - ANNEXE	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Base notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases/(N-1)	Taux Appliqués par décis. du cons. munic.	Variation de taux /N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit /N-1 %
Taxe d'habitation	102 656,00	7,10 %	10,53 %	0,00 %	10 810,00	7,10 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5 531 000,00	8,77 %	37,08 %	0,00 %	2 050 895,00	8,77 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	20 550,00	8,44 %	50,50 %	0,00 %	10 353,00	8,44 %
C.F.E.	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
TOTAL	5 654 206,00	8,76 %			2 200 875,00	8,76 %

IV - ANNEXE	IV
ARRETE - SIGNATURES	D2
D2 - ARRETE - SIGNATURES	

Nombre de membres en exercice	1
Nombre de membres présents	1
Nombre de suffrages exprimés	1
VOTES : Pour	1
Contre	
Abstentions	

Date de convocation :

Présenté par le Maire,
A, le

Le Maire,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session

A, le
Les membres du conseil municipal,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture,
le et de la publication le

A, le



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 7 mai à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le lundi 29 avril 2024.

Secrétaire de séance : Mme Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2024-05-67- MONTANT DE LA PARTICIPATION AU S.I. GIER DORLAY POUR 2024

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne, M. VINCENT Pierre.

ABSENTS / EXCUSÉS :

MME BOUDIAF Saïda, MME BREGAIN Patricia, M. LUMIA Michel.

PROCURATIONS :

MME BOUDIAF Saïda à MME FAUCOUIT Marie-Claire ;

MME BREGAIN Patricia à MME BONNARD Joëlle ;

M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean Sebastien ;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 14/05/2024

2024-05-67- MONTANT DE LA PARTICIPATION AU S.I. GIER DORLAY POUR 2024

Monsieur le Maire vous précise que la Commune de LORETTE verse chaque année une participation financière au Syndicat Intercommunal Gier Dorlay.

Par délibération en date du 3 avril 2024 le comité syndical l'a fixée à 76 654, 50 € pour chacune des deux communes adhérentes, LORETTE et LA GRAND'CROIX.

Monsieur le Maire vous propose, par conséquent :

- 1) De verser au Syndicat Intercommunal Gier Dorlay, une participation de 76 654, 50 € pour l'année 2024 ;
- 2) D'imputer la dépense au budget général de la Commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE

Lorette, le lundi 13 mai 2024,

Le Maire,

Gérard TARDY

Le secrétaire de séance,

Mme Delphine BERTOMEU





VILLE
DE
LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 7 mai à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le lundi 29 avril 2024.

Secrétaire de séance : Mme Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2024-05-68- RENOUELEMENT ADHÉSION AU PARC NATUREL REGIONAL PILAT – 2024

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne, M. VINCENT Pierre.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BOUDIAF Saïda, MME BREGAIN Patricia, M. LUMIA Michel.

PROCURATIONS :

MME BOUDIAF Saïda à MME FAUCOUIT Marie-Claire ;

MME BREGAIN Patricia à MME BONNARD Joëlle ;

M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean Sebastien ;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 14/05/2024

2024-05-68- RENOUELEMENT ADHESION AU PARC NATUREL REGIONAL PILAT - 2024

Monsieur le Maire vous informe que la Commune de Lorette est adhérente de plusieurs organismes ou associations.

Monsieur le Maire vous propose de renouveler l'adhésion à l'organisme suivant pour l'année 2024 et de régler les cotisations afférentes :

Organismes	Modalités de calcul de la cotisation	Cotisation 2024
Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat	0,03 €/habitant	144, 51 € (+2, 13 € par rapport à 2023)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le lundi 13 mai 2024,
Le Maire,
Gérard TARDY

Le secrétaire de séance,
Mme Delphine BERTOMEU



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 7 mai à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le lundi 29 avril 2024.

Secrétaire de séance : Mme Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2024-05-69- MODIFICATION DE L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL A L'ÉCOLE MATERNELLE MARIE CURIE POUR LES ATSEM

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne, M. VINCENT Pierre.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BOUDIAF Saïda, MME BREGAIN Patricia, M. LUMIA Michel.

PROCURATIONS :

MME BOUDIAF Saïda à MME FAUCOUIT Marie-Claire ;

MME BREGAIN Patricia à MME BONNARD Joëlle ;

M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean Sebastien ;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 14/05/2024

2024-05-69- MODIFICATION DE L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL A L'ÉCOLE MATERNELLE MARIE CURIE POUR LES ATSEM

Monsieur le Maire vous rappelle que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité social technique. Par ailleurs, le travail est organisé selon des périodes de référence appelées cycles de travail.

Les horaires de travail sont définis à l'intérieur du cycle, qui peut varier entre le cycle hebdomadaire et le cycle annuel.

Monsieur le Maire vous informe que l'ensemble des agents municipaux travaillant à l'école maternelle Marie Curie l'ont sollicité pour modifier leurs horaires de travail.

Les agents effectuent à ce jour :

- En période scolaire : 8h45 de travail par jour : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 11h30 et de 13h à 17h45, et les mercredis de 8h à 11h, soit 38h par semaine ;
- En période de vacances scolaires : 7h36 de travail par jour, du lundi au vendredi de 7h à 11h36 et de 12h à 15h, soit 38 h par semaine.

Les agents ont formulé la demande de modifier leurs horaires de travail sur les seules périodes scolaires pour les fixer ainsi qu'il suit : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 12h et de 13h à 18h soit 38h par semaine.

Les heures effectuées par les ATSEM au-delà de la durée hebdomadaire de travail de l'agent (soit au-delà de 35 heures) dont le temps de travail est annualisé pendant les périodes de forte activité (à savoir le temps scolaire) sont récupérées par ce dernier pendant les périodes d'inactivité (pendant une partie des vacances scolaires).

Monsieur le Maire vous précise que le rythme de travail avait été défini pour les agents par délibération du Conseil Municipal du 29 octobre 2001 lors de la mise en place des 35 heures. Le temps de travail est annualisé à 1607 h par an comme l'a confirmé le Conseil Municipal par délibération n°2021-12-191 en date du 14 décembre 2021 après avis du Comité Technique Intercommunal. Les cycles peuvent varier en fonction de chaque service ou encore en prenant en considération la nature des fonctions exercées.

La Commune peut définir librement les modalités concrètes d'accomplissement du temps de travail dès lors que la durée annuelle de travail et les prescriptions prévues par la réglementation sont respectées.

Monsieur le Maire précise qu'en l'espèce, la modification des horaires proposée pour ce service n'altère pas l'intérêt du service dans la mesure où les agents maintiendraient leur travail pendant l'intégralité de la période du temps scolaire.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,



pb

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 47,

VU le décret n° 88-168 du 15 février 1988 pris pour l'application des dispositions du deuxième alinéa du 1° de l'article 57 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 précité et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature,

VU le décret n° 85-1250 du 26 novembre 1985 relatif aux congés annuels,

VU la délibération relative temps de travail en date du 29 octobre 2001 qui sera modifiée par la présente délibération, sur la partie "personnel ATSEM de l'école Marie Curie",

VU l'avis **favorable** du Comité Social Territorial en date du 11 avril 2024 ;

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De fixer l'organisation du temps de travail des personnels ATSEM de l'école Marie Curie ainsi qu'il suit :

PERIODES SCOLAIRES			
	MATIN	AM	TOTAL
LUNDI	7H30 A 12H00	13H A 18H00	9H30
MARDI	7H30 A 12H00	13H A 18H00	9H30
MERCREDI	NEANT		
JEUDI	7H30 A 12H00	13H A 18H00	9H30
VENDREDI	7H30 A 12H00	13H A 18H00	9H30
		TOTAL	38H00

VACANCES SCOLAIRES			
	MATIN	AM	TOTAL
LUNDI	7H00 A 11H36	12H00 A 15H00	7H36
MARDI	7H00 A 11H36	12H00 A 15H00	7H36
MERCREDI	7H00 A 11H36	12H00 A 15H00	7H36
JEUDI	7H00 A 11H36	12H00 A 15H00	7H36
VENDREDI	7H00 A 11H36	12H00 A 15H00	7H36
		TOTAL	38H00

- 2) De maintenir les termes de l'organisation générale du temps de travail des agents communaux de Lorette fixés par délibération n°2021-12-191 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2021, applicable depuis le 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE

Lorette, le lundi 13 mai 2024,

**Le Maire,
Gérard TARDY**



**Le secrétaire de séance,
Mme Delphine BERTOMEU**

Hôtel de Ville - Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 - 📠 : 04 77 73 40 33 - 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 7 mai 2024 - DCM 2024-05-69

3/3



VILLE
DE
LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 7 mai à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le lundi 29 avril 2024.

Secrétaire de séance : Mme Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2024-05-70- DÉNOMINATION DU NOUVEAU THÉÂTRE. RUE ADÈLE BOURDON

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne, M. VINCENT Pierre.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BOUDIAF Saïda, MME BREGAIN Patricia, M. LUMIA Michel.

PROCURATIONS :

MME BOUDIAF Saïda à MME FAUCOIT Marie-Claire ;

MME BREGAIN Patricia à MME BONNARD Joëlle ;

M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean Sebastien ;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 14/05/2024

2024-05-70- DÉNOMINATION DU NOUVEAU THÉÂTRE, RUE ADÈLE BOURDON

Monsieur le Maire vous rappelle que la construction d'un nouveau théâtre situé sur les berges du Gier, rue Adèle Bourdon, va bientôt démarrer.

Il convient de dénommer formellement par délibération du Conseil Municipal, ce futur espace culturel.

Il est proposé de le dénommer « THEATRE DU CANAL ». En effet, celui-ci jouxte l'ancien canal de Zacharie dont une partie a été récemment réaménagée et remise en eau, par la Commune de Lorette.

Monsieur le Maire vous propose donc de baptiser le futur théâtre municipal, situé rue Adèle Bourdon « THÉÂTRE DU CANAL ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

3 Abstentions : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE

Lorette, le lundi 13 mai 2024,

Le Maire,

Gérard TARDY

Le secrétaire de séance,

Mme Delphine BERTOMEU





VILLE
DE
LORETTE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 7 mai à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le lundi 29 avril 2024.

Secrétaire de séance : Mme Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2024-05-71- APPROBATION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS) DE LA BAIGNADE NATURELLE DE LORETTE ARNAUD BELTRAME

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne, M. VINCENT Pierre.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BOUDIAF Saïda, MME BREGAIN Patricia, M. LUMIA Michel.

PROCURATIONS :

MME BOUDIAF Saïda à MME FAUCOUIT Marie-Claire ;

MME BREGAIN Patricia à MME BONNARD Joëlle ;

M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean Sebastien ;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 14/05/2024

2024-05-71- APPROBATION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS) DE LA BAIGNADE NATURELLE DE LORETTE ARNAUD BELTRAME

Monsieur le Maire vous rappelle que la Baignade Naturelle de Lorette dénommée aujourd'hui Arnaud BELTRAME, sise sur la zone de loisirs des Blondières, est ouverte en période estivale depuis juin 2017.

Par délibération en date du 23 mai 2023, le Conseil Municipal avait approuvé un **plan d'organisation de la surveillance et des secours (POSS)** du plan d'eau de baignade.

Le POSS est obligatoire dans tous les établissements de natation et d'activités aquatiques d'accès payant. Par accès payant (décret n° 77-1177 du 20 octobre 1977 (article 3) modifié par le décret n° 91-365 du 15 avril 1991), il faut entendre : « établissements d'activités physiques et sportives mentionnés à l'article 47 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée dans lesquels sont pratiquées des activités de baignade ou de natation ou dans lesquels ces activités font parties de prestations de services offertes en contrepartie du paiement d'un droit d'accès, qu'il soit ou non spécifique ».

Le POSS doit obligatoirement être connu de tous les personnels permanents ou occasionnels de l'établissement. Il regroupe l'ensemble des mesures de prévention des accidents liés aux activités aquatiques, de baignades et de natation et de planification des secours et doivent comporter les éléments permettant :

- De prévenir les accidents liés aux dites activités ;
- De préciser les procédures d'alarme à l'intérieur de l'établissement et les procédures d'alerte des services de secours extérieur ;
- De préciser les mesures d'urgence définies par l'exploitant en cas de sinistre ou d'accident.

Monsieur le Maire vous précise qu'il est nécessaire d'adapter le POSS pour le rendre conforme à la nouvelle organisation initiée par la Ville.

CONSIDERANT l'obligation de soumettre le POSS de la Baignade Naturelle de Lorette Arnaud BELTRAME à l'assemblée délibérante, Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De formuler un avis favorable sur le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours, modifié, joint en annexe de la présente, pour la Baignade Naturelle de Lorette Arnaud BELTRAME ;
- 2) De l'autoriser à le signer ;
- 3) D'assurer la diffusion de ces informations auprès des usagers et des personnels travaillant sur le site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

3 Abstentions : M. DECOT Dominique, M. LEQUEUX Julien, MME MOULIN Justine.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE

Lorette, le lundi 13 mai 2024

**Le Maire,
Gérard TARDY**



**Le secrétaire de séance,
Mme Delphine BERTOMEU**

Hôtel de Ville - Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 - 📠 : 04 77 73 40 33 - ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 7 mai 2024 - DCM 2024-05-71

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS

P.O.S.S.

Vu l'arrêté du 16 juin 1998 paru au J.O. Numéro 176 du 1er Août 1998 Page 11801

NOR : INTE9800259A

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2212-2 ;

Vu la loi no 51-662 du 24 mai 1951 relative à la sécurité dans les établissements de natation ;

Vu le décret no 77-1177 du 20 octobre 1977 modifié relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de natation, et notamment l'article 6 ;

Vu le décret no 81-324 du 7 avril 1981 fixant les normes d'hygiène et de sécurité applicables aux piscines et aux baignades aménagées, notamment son article 8 ;

Vu la loi no 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives ;

Vu le décret no 93-1101 du 3 septembre 1993 concernant la déclaration des établissements dans lesquels sont pratiquées des activités physiques et sportives et la sécurité de ces activités.

Vu le code du sport et notamment les articles A 322-11 à 18.

Vu le décret n°2010-630 du 8 juin 2010 art .1.

Vu l'arrêté du 22 janvier 2022, relatif au CAEPMNS ;

Vu le Bulletin officiel n°9 du 3 mars 2022 du ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports ;

Vu le règlement intérieur adopté le 23 mai 2023 relatif à la réglementation des activités nautiques et la réglementation spécifique de l'utilisation du plan d'eau « baignade naturelle de Lorette – Arnaud BELTRAME ».

Identification :

- Baignade naturelle de Lorette - Arnaud BELTRAME
- Baignade autorisée et réglementée
- N° Téléphone : 04 77 54 86 56

Gestionnaire Public : Mairie de Lorette Place du IIIème Millénaire, 42420 Lorette.
Tel : 04 77 73 30 44

I- INSTALLATION DE L'EQUIPEMENT ET DU MATERIEL

1) Plan de l'ensemble des installations

La baignade naturelle de Lorette compte les aménagements suivants :

- Un bassin « petit bain » :
 - Dimensions : 1600 m²
 - Profondeurs : 0,30m à 0,80m maximum
- Un bassin « grand bain » :
 - Dimensions : 2200m²
 - Profondeurs : 0m à 2,00m maximum
- Un espace de jeux aqualudique pour les enfants 2-12 ans
 - Dimensions : 110 m²

Les deux bassins sont séparés par un mur béton surmonté d'une main courante de sorte qu'un enfant flottant dans le petit bain ne puisse pas involontairement se déporter dans le grand bain

2) Les Zones de bain :

- a) Le petit bain est priorisé aux enfants et aux personnes ne sachant pas nager.
- b) Le grand bain n'est autorisé qu'aux personnes sachant nager

3) Les accès du public

- L'accès à la baignade naturelle se fait par une entrée payante.
- Adresse : base de loisirs des Blondières, accès secours, 22 bis rue du stade 42420 Lorette.
- Les parkings sont gratuits :
 - Parking 1 : Du Dorlay, 1 rue de la grande écluse, 42420 Lorette
 - Parking 2 : Jean Vincent, 22 bis rue du stade, 42420 Lorette
 - Parking 3 : Du Bief, 13 rue de la grande écluse, 42420 LoretteA proximité places de stationnement rue du Stade

4) Identification du Poste de Secours

- Le poste de secours climatisé est situé près de la zone de baignade, dans le bâtiment commun avec le snack.
- Il est constitué de matériel comme suit : Table, chaises, lit, point d'eau, alimentation électrique, matériel de communication, matériel de secours, de réanimation, de sauvetage, recherche et divers.
- Il est reconnaissable par une croix Bleue sur fond blanc sur sa façade face au plan d'eau.

5) Identification des moyens de communication

- A. Communication interne
 - Les sauveteurs sont munis d'un sifflet.
 - Des talkies walkies assurent la liaison entre sauveteurs, agent de sécurité, agent d'accueil et agent snack.
 - Une main courante est remplie par les sauveteurs.
- B. Moyens de liaison avec les services publics de secours (SAMU, Pompiers, Police nationale).
 - L'accueil dispose d'une ligne fixe téléphonique : 04 77 54 86 56
- C. Les sauveteurs sont reconnaissables par le port d'une tenue uniformisée (Short / tee-shirt les jours de beau temps)

6) Identification des matériels de secours

Ce matériel est situé au poste de secours

- Matériel de Premiers Secours (fourni par la société des Maître Nageurs):
 - Une pharmacie pour les soins légers.
- Matériel de réanimation (fourni par la société des Maître Nageurs):
 - Un sac de réanimation avec :
 - 1 bouteille d'O2 de 1000 litres.
 - BAVU adulte, enfant, nourrisson.
 - Lot canules oropharyngées
 - Pocket masque
 - Masques HC adultes, enfant
 - 1 aspirateur à mucosités
 - Sondes d'aspiration
 - 2 CHU, 1 garrot,
 - 1 DEA, ou DAE, ou DSA opérationnel
 - 1 rasoir
 - 1 jeu d'électrodes adulte
 - 1 essuie torse
 - 1 paire de ciseaux

-Matériel de sauvetage fourni par la société des Maîtres-Nageurs
1 Plan dur flottant avec tête et colliers cervicaux, un lit picot.

-Matériel de recherche, fourni par la société des Maîtres-Nageurs :
Matériel personnel des sauveteurs : lunettes/masques

-Matériel de nettoyage fourni par la Commune
Balai, pelle, poubelle, produit nettoyant

II- FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA BAIGNADE NATURELLE SURVEILLEE

1) Période d'ouverture de la baignade naturelle surveillée

Ouverture saisonnière : Les 15 et 16 Juin 2024
Les 22 et 23 Juin 2024
Les 29 et 30 Juin 2024
Du 2 Juillet au 1^{er} Septembre 2024 inclus
Fermeture hebdomadaire les lundis

Ouverture pour les scolaires du 17 au 28 Juin 2024

2) Horaires et jours d'ouverture du poste de secours

De 11h00 – 19h30 du mardi au vendredi, les week-ends et jours fériés
Fermeture hebdomadaire tous les lundis

2 surveillants tous les jours aux horaires d'ouverture sont présents.
Un troisième surveillant pourra renforcer la surveillance.

3) Accueil des ALSH et groupes associatifs.

Seront accueillis uniquement les ALSH, les centres sociaux, les MJC, les groupes associatifs et toutes structures jeunes d'animation affiliées à la DDCS qui auront réservé leur venue.

Les pré-réservations et réservations s'effectuent à la Mairie de Lorette à partir d'avril 2024.

Leurs venues sont acceptées en fonction des capacités d'accueil (limitées à environ 150 personnes) et du respect de la réglementation propre aux accueils de loisirs.

Aucune structure ne sera acceptée sans réservation même si elle se présente à l'entrée du site.

Suite à la pré-réservation téléphonique et/ou par mail des structures, il leur sera envoyé un document de réservation officielle qui permettra de se renseigner sur ladite structure. Ce document sera à renvoyer dans les plus brefs délais afin de garantir la réservation. De même, il leur sera envoyé le règlement intérieur du site afin que le responsable de la structure en prenne connaissance.

Le jour J, le responsable présent, après avoir réglé le droit d'entrée (sauf si cela a été fait au préalable), devra se présenter aux maîtres-nageurs afin de leur donner un papier renseignant sur le nom de la structure, le nom du responsable ainsi que son numéro de téléphone et le nombre d'enfants.

Pour rappel 1 animateur pour 5 enfants chez les – de 6 ans, par groupe de 20 enfants, et 1 animateur pour 8 enfants chez les + de 6 ans par groupe de 40 enfants.

4) Accueil des écoles

Pourront être accueillis les élèves du cycle 3 de l'école Jean de la Fontaine du 17 au 28 Juin 2024 : le lundi, mardi, jeudi et vendredi sur le site.

La présence d'un personnel de surveillance de baignade (MNS ou SSA) sur ces horaires est obligatoire afin d'assurer la surveillance. Un enseignement par un maître-nageur sauveteur pourra être dispensé.

L'enseignement est assuré par 2 enseignants de l'Education Nationale.

Les élèves et les enseignements sont soumis au règlement intérieur du site.

Voir plan resserré sur l'espace investi pour l'activité « natation scolaire ».

5) Fréquentation

Hors saison :

Lorsque le plan d'eau est d'accès gratuit, la baignade se fait aux risques et périls du public.
Lorsque le plan d'eau est fermé, la baignade est interdite.

Saisonniers :

- a). Fréquentation maximale journalière (FMJ) 900 personnes.
- b). Fréquentation maximale instantanée (FMI) 650 personnes.

Les moments prévisibles de forte affluence se situent les jours de fortes chaleurs principalement les week-ends.

La fréquentation au bain est une fréquentation touristique de loisirs de proximité.

III - ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS.

- 1) Personnel de surveillance présent pendant les heures d'ouverture du poste de secours :
Nombre : 2 sauveteurs titulaires d'un diplôme de sauvetage (MNS, SSA) de façon constante. Un troisième pourra être mobilisé.
- 2) Zone de surveillance : 1
- Petit bain et Grand bain
- 3) Autre personnel présent dans l'établissement.
Personnels employés par la mairie : 1 agent responsable, 2 agents accueil et 1 agent d'entretien. (Ces personnels pourront être employés par une société de service). D'autres agents pourront être mobilisés, le cas échéant, pour la sécurité (Police Municipale) pour des tâches de nettoyage, de renfort, etc.
Deux agents de sécurité au minimum sont présents de l'ouverture à la fermeture de l'établissement. Ils sont employés par une société de service. Un agent pourra assurer en sus à l'accueil la pose des bracelets.

Un agent de sécurité dénommé « surveillant » pourra surveiller la file d'attente et viendra en renfort sur d'autres tâches dévolues aux autres agents saisonniers lorsque la discipline de ladite file le permettra. Il sera relié à la Police Municipale par un talkie-walkie. Il aura aussi le rôle de faciliter l'arrivée des secours et pompiers, ou Police Municipale et Nationale si nécessaire.

IV - ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT

Sont concernés principalement les sauveteurs, mais aussi l'ensemble du personnel présent dans l'établissement qui se met immédiatement à disposition des sauveteurs. Il peut être sollicité en fonction de la situation : évacuation de la zone de baignade, ouverture des accès de secours, diriger les secours sur les lieux de l'accident, récupérer les vêtements de la victime, relever nom et adresses des témoins, si possible, qui seront ensuite mentionnés sur la main courante du poste, ainsi que le public.

a) Procédures d'interventions en cas d'accident dans l'une des zones de baignade.

Rôle du premier sauveteur aquatique (présent de l'ouverture à la fermeture de la baignade)

Préviens ou fait prévenir son collègue et se porte immédiatement au secours de la victime ;
Sort la victime de l'eau
Fait un bilan vital

- Si la victime est consciente, le sauveteur s'assurera de son état au poste de secours et transmettra une alerte si nécessaire.
- Si la victime est inconsciente et respire le sauveteur la mettra en PLS (position latérale de sécurité), sous assistance respiratoire, complètera son bilan et transmettra une alerte au SAMU.
- Si la victime est inconsciente en arrêt cardio-respiratoire, le sauveteur démarrera une réanimation cardio-respiratoire et s'assurera de la transmission de l'alerte au SAMU. La réanimation se poursuivra le plus tôt avec l'assistance du second sauveteur et le matériel de réanimation (DSA, O2). La réanimation se poursuivra jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours publics, ou jusqu'à la reprise ventilatoire de la victime.

Rôle du second sauveteur aquatique (présent de l'ouverture à la fermeture de la baignade)

Lors d'un accident le second sauveteur aquatique prévenu par le premier va chercher le matériel de secours, de réanimation au poste de secours et porte assistance au premier sauveteur.
Transmet ou fait transmettre l'alerte. (Message type d'alerte situé à proximité du téléphone du poste de secours).

Rôle des agents de caisse et des agents de sécurité (présent de l'ouverture à la fermeture de la baignade)

Lorsque l'accident survient, les agents de caisse doivent interrompre les entrées.
Les agents de sécurité ont pour mission de fermer les entrées et de préparer l'arrivée des véhicules de secours (ouverture de l'accès pompiers)
Sur sollicitation des sauveteurs, un agent de sécurité se rendra rapidement sur le lieu de l'accident afin de les assister (chercher le matériel indiqué par les sauveteurs, prendre les informations complémentaires sur la victime demandées par les sauveteurs, dans la mesure du possible prendre les coordonnées de la victime et chercher les circonstances de l'accident), assurer l'évacuation de la zone de baignade et le balisage de la zone d'accident.

Rôle du public

Le public suivra les informations des sauveteurs notamment sortir de la baignade et se mettre à disposition des sauveteurs.

Procédures d'accidents survenant en dehors des zones de baignade,

Lorsqu'un accident survient en dehors des zones de baignade. Dans les toilettes, sur les pelouses (en dehors de la vue des sauveteurs), la personne présente sur les lieux au moment des faits, prévient immédiatement un sauveteur qui se rend sur les lieux, qui selon la gravité, prendra les mesures nécessaires qui s'imposent.

Afin de permettre l'intervention des sauveteurs, la zone de la baignade peut être éventuellement évacuée et sa surveillance suspendue. Le public sera tenu informé par un sauveteur ou un agent de sécurité de la nécessité d'évacuation.

b) Procédures d'accidents survenant hors de la base de loisirs.

Si un témoin se présente à l'entrée de la base de loisirs en signalant la présence d'une personne blessée en dehors de la base. L'accueil prévient un sauveteur. En fonction de l'affluence et des conditions possible d'intervention un sauveteur pourra intervenir. Après un bilan effectué sur la victime, le sauveteur décidera de faire venir la victime au poste de secours pour la prendre en charge, ou demandera une alerte aux services de secours.
En cas d'urgence vitale nécessitant la présence de 2 sauveteurs et du matériel de réanimation la baignade sera suspendue, l'accès à la base temporairement fermée. (se référer aux procédures ci-dessus en fonction de la nature de l'accident)

V- CONSIGNES DE SÉCURITÉ A L'ATTENTION DES USAGERS.

En cas d'accident ou de noyade, prévenir le plus rapidement possible :

- Les sauveteurs
- Le personnel de l'établissement
- Assurez-vous du déclenchement de l'alerte par le personnel sauveteur, ou à sa demande.

Le public doit se conformer aux sollicitations du personnel.

Lors d'un accident occupant les personnels de sécurité, la surveillance du site n'est plus assurée. La baignade est alors temporairement interdite. Le public doit sortir de l'eau tout en faisant attention aux plus jeunes.

Le public sera tenu informé par les sauveteurs de la reprise de la baignade.

Le public doit favoriser le bon déroulement des opérations de secours sous peine de poursuites judiciaires.



VI - EXERCICES D'ALARME

Un exercice par saison au minimum est prévu pour vérifier la qualité d'intervention et la prise en compte des procédures d'intervention et de déclenchement de l'alerte aux secours. Ces exercices de mise en situation d'intervention sur noyade sont réalisés par le personnel concerné. Sauveteurs, agents d'accueil, agent de sécurité, agent du snack, agent responsable. Les services de secours publics peuvent y être associés de même que le public.

VII- LES NUMEROS D'URGENCE

SAPEURS POMPIERS	18/112
SAMU	15
Police Nationale	17

Accueil base de loisirs : 04 77 54 86 56
Poste de secours de la baignade naturelle :
Police municipale : 04 77 73 76 10 ou 06 83 82 02 18

VIII- CONSIGNES DE SECURITE ET D'HYGIENE

(Voir règlement intérieur 2023)
La baignade habillée n'est pas autorisée.

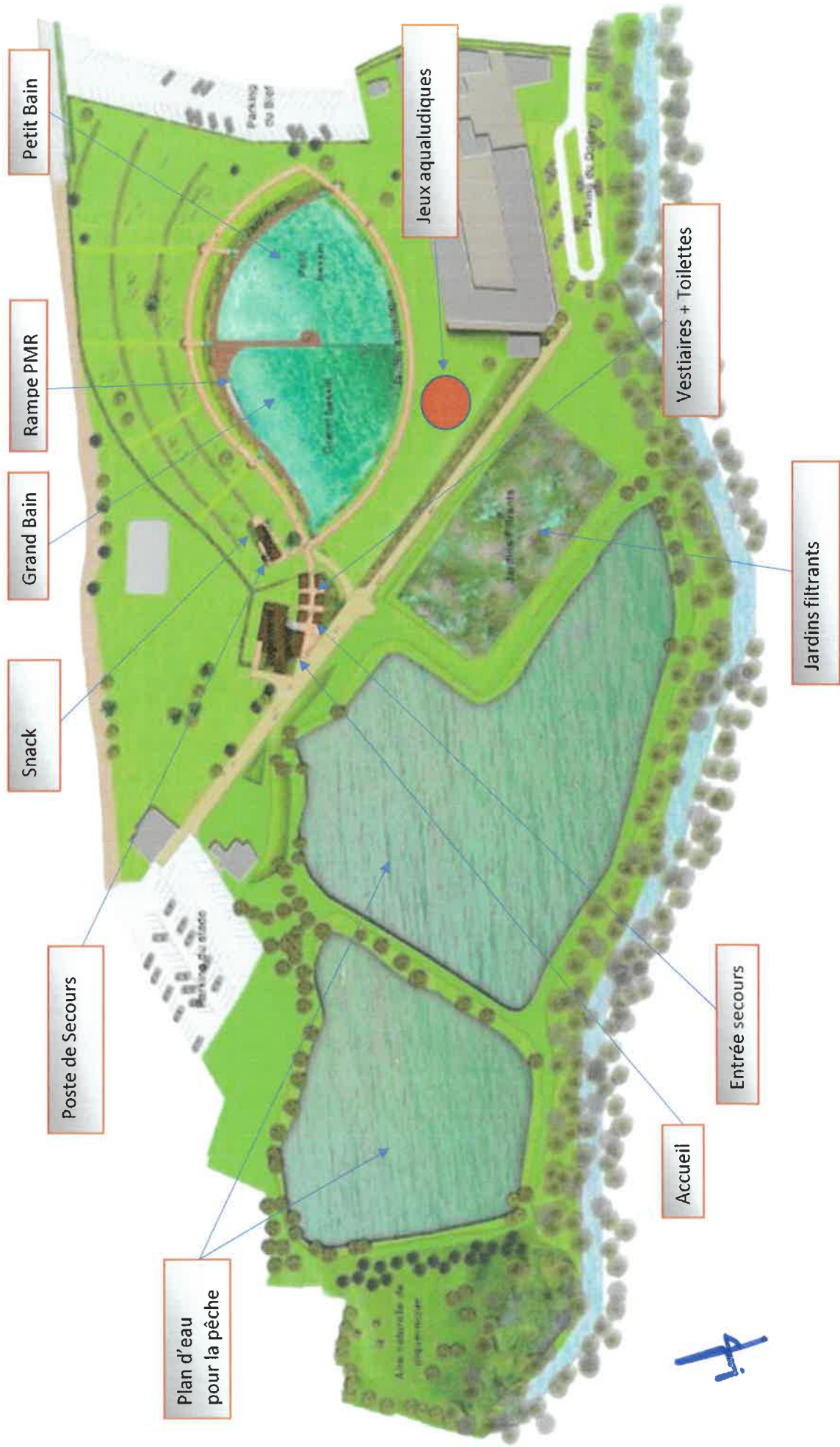
IX- PLAN GENERAL DE LA BASE DE LOISIRS

Voir plans ci-joint : PLAN POSS Baignade Naturelle Lorette et PLAN Ressere sur l'espace investi pour l'activité « Natation Scolaire »

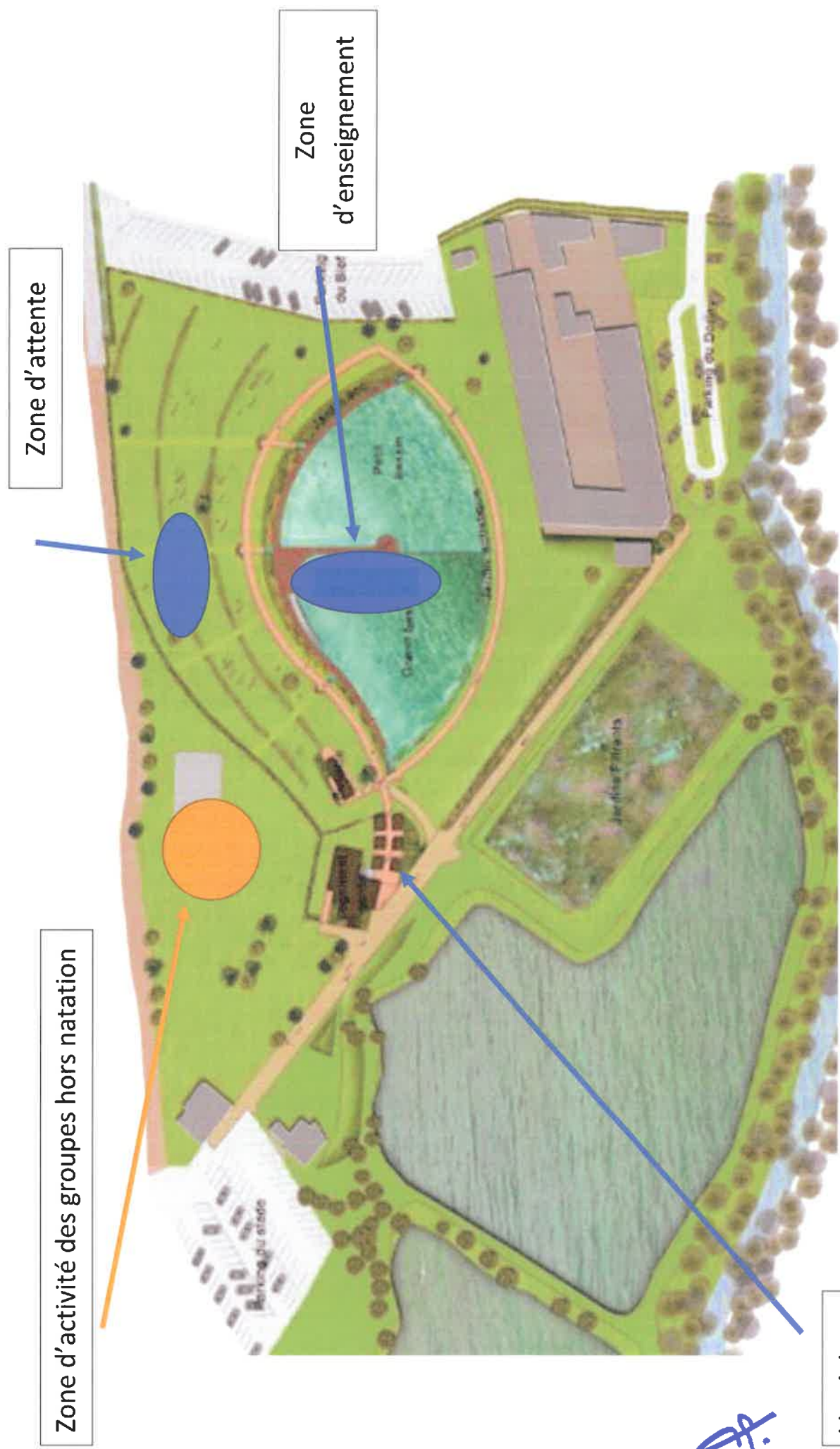
Fait à Lorette le 26 Avril 2024
Le Maire,
Gérard TARDY



PLAN POSS BAIGNADE NATURELLE LORETTE



PLAN RESSERE SUR L'ESPACE INVESTI POUR L'ACTIVITE « NATATION SCOLAIRE »



fi

Vestiaires



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 7 mai à 19h30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette,

Date de la Convocation : le lundi 29 avril 2024.

Secrétaire de séance : Mme Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2024-05-72- COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, M. BONNAND Jean-Christophe, MME BONNARD Joëlle, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sebastien, MME PELARDY Patricia, M. POINAS Christophe, M. PORTALLIER Lionnel, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard, MME VERGNAUD Evelyne, M. VINCENT Pierre.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BOUDIAF Saïda, MME BREGAIN Patricia, M. LUMIA Michel.

PROCURATIONS :

MME BOUDIAF Saïda à MME FAUCOUIT Marie-Claire ;

MME BREGAIN Patricia à MME BONNARD Joëlle ;

M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean Sebastien ;

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 14/05/2024

2024-05-72- COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Au titre de la délégation « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres sans limite de montant ainsi que de prendre toute décision concernant les avenants aux marchés sans limitation de montant et quel que soit le pourcentage d'augmentation de l'avenant » :

2024-142 : De confier à la *Marbrerie MONCHAND sise 20, route de Fouay 42 400 SAINT-CHAMOND*, les travaux de nettoyage (démontage, mise en décharge, creusement, exhumation 4 corps et repose de la dalle) de la concession B26 au cimetière de Lorette, pour un montant de 960, 00 € TTC (la fourniture de caisses reliquaires ou cercueil sont en sus selon les besoins) ;

2024-143 : De confier aux *Ets HYDATEC – ZA des Andrés – 134, rue du Pré Magne 69 126 BRINDAS*, le remplacement des 3 lampes du réacteur de regard UV pour le remplissage par l'eau du Dorlay pour le jardin filtrant de la Baignade Naturelle de Lorette pour un montant de 460, 80 € TTC (384, 00 € HT) ;

2024-144 : De confier à la société *ENTREPRISE GÉNÉRALE D'EFFAROUCHEMENT ET FAUCONNERIE sise 12 Moulin de Bréviande 37 460 BEUMONT* la capture des colonies de pigeons avec des volières sur une période de 6 mois pour un montant de 5 762, 02 € TTC (4 801, 68 € HT) ;

2024-145 : De confier aux *Ets RELAIS Pneus 7, Plaine de Grézieux 42 420 LORETTE*, le remplacement d'un pneu du véhicule DACIA DUSTER immatriculé FT-836-ZG de la police municipale suite à une crevaison, pour un montant total de 247, 62 € TTC, soit 206, 35 € HT ;

2024-146 : De confier à la société *JOUBERT Equipement 78, rue Louis Destre 42 100 SAINT-ETIENNE*, des travaux d'électricité en remplaçant un détecteur longue portée pour l'alarme anti-intrusion et d'une ampoule LED au complexe sportif Pierre Mendès France, pour un montant de 307, 26 € TTC (256, 05 HT TVA à 20 %) ;

2024-147 : De confier à la *PHARMACIE DE LA FONTAINE 70, rue Jean Jaurès 42 420 LORETTE*, la fourniture de consommables de pharmacie destinés aux différents services municipaux, tant au personnel qu'aux utilisateurs, pour un montant de 483, 30 € TTC (Taux de Tva à 2,10 %, 5,50 %, 10 % et 20 %) ;

2024-148 : De confier aux *Ets SARL D'HITELEM 46, rue Emile Zola 42 650 SAINT JEAN BONNEFONDS*, la fourniture et livraison d'une machine à laver 12 kg de charge et d'un sèche-linge à condensation pour l'école maternelle Marie Curie, pour un montant total de 954, 00 € TTC (soit 785, 00 € HT, taxe éco comprise) ;

2024-149 : D'accepter le devis de la société *ART'TICK 16, rue du Puits de la Tarasque 84 000 AVIGNON*, pour une formation des agents du service "Culture" et de l'adjointe aux finances au logiciel de gestion de billetterie de la saison culturelle Tickboss, pour un montant de 720, 00 € TTC (600, 00 € HT) ;

2024-150 : De confier à *L'HOTEL MERCURE LYON LA PART DIEU, 69 003 LYON* l'hébergement avec petit déjeuner de 3 artistes et techniciens du spectacle de Tristan Lopin le 13 Avril 2024

dans le cadre du festival de l'humour de la saison culturelle, pour un montant de 334, 50 € TTC pour les 3 chambres, taxes de séjour comprises ;

2024-151 : De confier à la *société SOTREC INGENIERIE 27, rue de Saint Paul 42 740 SAINT PAUL-EN-JAREZ*, une mission complète de maîtrise d'œuvre des travaux de démolition de l'immeuble situé au 78-82 Rue Jean Jaurès avec aménagement d'une plateforme, pour un montant estimatif de 9 900, 00 € TTC (8 250, 00 € HT) avec en option une étude et suivi des travaux pour le confortement éventuel du bâtiment mitoyen pour 4 200, 00 € TTC (3 500,00 € HT) ;

2024-152 : De confier aux *Ets DRAGO PARIS 40, rue de la Fromenterie 91 120 PALAISEAU*, la fourniture et livraison de 10 pavillons français, 10 pavillons européens et 10 pavillons avec blason LORETTE sur fond bleu Europe (dimensions 140 X 200 cm), pour un montant total de 4 102, 80 € TTC (3 394, 00 € HT), frais de port inclus ;

2024-153 : De confier à *l'UGAP 77 MARNE LA VALLEE*, la fourniture de trousse de secours pour les sorties scolaires, les véhicules communaux, les agents du centre technique municipal et les agents dans les établissements recevant du public (ERP), pour un montant total de 1 047, 34 € TTC (soit 872, 78 € HT) ;

2024-154 : De confier à la *société Mille Et Un Repas 3 Allée Moulin Berger, Zac Technoparc Moulin Berger 69 130 ECULLY*, la fourniture, livraison et mise en place d'un cocktail lors de la cérémonie du 8 Mai qui se déroulera le samedi 4 mai 2024 (80 personnes), au prix unitaire de 23, 13 € TTC la part, soit un montant de 1 850, 40 € TTC ;

2024-155 : De confier à la *société JOUBERT Equipement 78, rue Louis Destre 42 100 SAINT-ETIENNE* suite à des disjonctions des travaux d'électricité pour la salle Jean Rostand en fourniture et pose de 9 réglettes LED et au Pôle Jeunesse le remplacement d'une alimentation électrique pour le contrôle d'accès de la porte d'entrée pour un montant de 1 223, 08 € TTC (1 019, 23 HT, 20 % de TVA) ;

2024-156 : De confier à la *société REXEL ZA du Sardon 42 800 GENILAC*, la fourniture de 20 éclairages LED (en remplacement des anciens blocs d'éclairage Néon) à l'école maternelle Marie Curie, pour un montant de 1 680, 00 € TTC (1 400, 00 € HT) ;

2024-157 : De confier à la *société Bureau d'études fluides JF BEAUVOIR 20, rue des aciéries 42 000 SAINT-ETIENNE*, une mission d'études énergétiques de l'immeuble 4 Rue Fleury Thevenet pour un montant forfaitaire de 2 820, 00 € TTC (2 350, 00 € HT) ;

2024-158 : De confier à la *société Bureau d'études fluides JF BEAUVOIR 20, rue des aciéries 42 000 SAINT-ETIENNE*, une mission BET Fluides avec maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un système de chauffage pour la crèche Coline et Colas, 3 Rue JC Delay pour un montant forfaitaire de 3 600, 00 € TTC (3 000, 00 € HT) ;

2024-159 : De confier à la *société GEDIMAT domiciliée 70 Route du crêt de l'Oeillet 42 152 L'HORME*, la fourniture de plaques de faux plafond pour les travaux de rénovation en régie à l'école maternelle Marie Curie pour un montant de 420, 84 € TTC (350, 70 € HT) ;

2024-160 : De confier à la société *LANDY PAYSAGES 270, route de Richoré 42 740 SAINT-PAUL-EN-JAREZ*, des achats de plantes pour fleurir les massifs extérieurs de la Baignade Naturelle de Lorette pour un montant de 1 010, 30 € TTC (904, 38 € HT TVA à 10 et 20 %) ;

2024-161 : De confier à la société *JOUBERT Equipement 78, rue Louis Destre 42 100 SAINT-ETIENNE*, la fourniture de batteries de recharge pour le système de sonorisation des séances du conseil municipal, pour un montant de 1 264, 92 € TTC (1 054, 10 € HT) ;

Au titre de la délégation « D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune devant les juridictions judiciaires comme administratives y compris en intervention volontaire, en première instance comme à hauteur d'appel ou de pourvoi en cassation, de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €, et d'étendre cette compétence le cas échéant, aux dépôts de plaintes avec ou sans constitution de partie civile » :

2024-162 : De faire délivrer, au nom de la commune, une nouvelle citation directe devant le tribunal correctionnel de Saint Etienne à madame A.G. pour dénonciation d'un fait qui est de nature à entraîner des sanctions judiciaires, administrative ou disciplinaire et qu'elle savait inexact ;

Au titre de la délégation « De fixer, sans limite de montant, les tarifs des services publics municipaux, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, et à l'exception de ceux de la cantine scolaire » :

2024-163 : De fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public, pour l'installation et l'exploitation de structures gonflables pour enfants à l'intérieur du périmètre de la Baignade Naturelle de Lorette : somme forfaitaire payable d'avance : 2 400 € du 1^{er} juillet au 31 août 2024, incluant le coût de l'électricité et de l'eau fournis par la Commune, nécessaires au fonctionnement des installations ;

2024-164 : De fixer les tarifs communaux des droits d'entrée à la Baignade Naturelle de Lorette, par entrée, ainsi qu'il suit :

- | | |
|------------------------------------|---------|
| • Entrée Tarif Normal | 8, 50 € |
| • Entrée Tarif Jeune (5 à 12 ans) | 6, 50 € |
| • Entrée Tarif Enfant (- de 5 ans) | Gratuit |

La détention d'une carte dite « RESIDENT LORETTOIS », valable une saison permet de bénéficier des tarifs réduits mentionnés ci-dessous. La présentation de la carte est obligatoire à chaque entrée. Elle ne peut être délivrée, sous condition de production de justificatifs de domicile et d'identité qu'aux résidents de la Commune de Lorette, ainsi qu'aux communes avec lesquelles, la Commune a signé une convention. Les cartes seront réalisées par les agents sur le site et récupérées sur place par le demandeur.

- | | |
|--|---------|
| • Entrée Tarif Normal RESIDENT | 4, 00 € |
| • Entrée Tarif Jeune (5 à 12 ans) RESIDENT | 3, 00 € |
| • Entrée Tarif Enfant (de - 5 ans) | Gratuit |

La délivrance de la carte dite « RESIDENT LORETTOIS » est gratuite. Toute récréation de carte sera facturée 3 €.

Une carte « FIDELITE » permet aux usagers qui ne bénéficient pas de la carte dite « RESIDENT LORETTOIS » d'obtenir un tarif préférentiel. Cette carte est remise gratuitement sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité. Elle permet de bénéficier d'une entrée gratuite pour 6 entrées payantes. Il s'agit d'une carte nominative qui ne peut être utilisée par un autre usager.

Une carte « FAMILLE » permet aux usagers qui ne bénéficient pas de la carte dite « RESIDENT LORETTOIS » d'obtenir un tarif préférentiel. Cette carte est remise gratuitement sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité et du livret de famille. Elle permet de bénéficier d'une entrée gratuite pour 6 entrées payantes. Cette carte peut être utilisée par son titulaire et pour l'ensemble des membres de sa famille (conjoint, enfants).

Il s'agit d'une carte nominative qui ne peut être utilisée par un autre usager.

Certaines autres catégories bénéficient de la gratuité d'accès : Dans le cadre des sorties organisées par les CLSH de Lorette et ceux avec lesquels la Commune aura signé une convention : enfants et encadrants de la sortie. Sur réservation uniquement

Tarifs de groupes :

- ALSH communes extérieures (enfants et accompagnants) sur réservation - tarif par personne 3,50 €
- Groupe associatif extérieur (à partir de 5 personnes y compris accompagnateur) - tarif par personne - sur justificatif 4,00 €
- Groupe membre d'un EHPAD ou de tout établissement d'hébergement pour personnes dépendantes - tarif par personne - sur justificatif (uniquement les mardis) 4,00 €

Tarifs - entreprises et comités d'entreprises ayant leur siège social ou leur local d'activités sur la commune, à destination de leurs salariés- par entrée sur justificatif 4,00 €

2024-165 : De fixer les tarifs communaux de vente ainsi qu'il suit à la Baignade Naturelle de Lorette (par unité) :

- Maillot de bains Adulte - du 36 au 46 12,00 €
- Maillot de bains Enfant (6-14 ans) 10,00 €
- Couche 1,50 €
- Parasol (location/journée) 3,00 €

En cas de perte de la clé du casier, l'utilisateur devra s'acquitter d'une somme de 20 € ;

2024-166 : De fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public, pour l'installation et l'exploitation d'un manège de 8 m de diamètre sur la Place du IIIème Millénaire : somme forfaitaire payable d'avance : 100 € du 12 au 28 avril 2024, incluant le coût de l'électricité fourni par la Commune, nécessaire au fonctionnement des installations ;

Au titre de la délégation « De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros » :



2024-167 : De céder le matériel suivant de l'ancien cinéma Le Foyer, rue Adèle Bourdon, aux enchères publiques par le biais de la société PALAIS SVV, 17 rue Pétrus Maussier 42 000 SAINT ETIENNE pour la valeur de :

Descriptif	Montant de la vente
2 rangées de 6 fauteuils de théâtre en bois (d'un ensemble de près de 120 sièges démontées par rangées de 6)	240, 00 €
Total	240, 00 €

Au titre de la délégation « De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières » :

2024-168 : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale PELAEZ indiquée comme suit :

Durée : 10 ans

A compter du : 29/03/2024

Située : Columbarium 2 Niveau C Case C7

Pour un montant de 180, 00 € ;

2024-169 : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet de renouveler la concession familiale D'AMORE indiquée comme suit :

Durée : 30 ans

A compter du : 05/06/2020

De 3,45 mètres superficiels

Située à l'emplacement : n°33 section K

Pour un montant de 603, 75 € ;

2024-170 : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet de renouveler la concession familiale BADEL indiquée comme suit :

Durée : 30 ans

A compter du : 29/03/2024

De 4,60 mètres superficiels

Située à l'emplacement : n°54 section N

Pour un montant de 805, 00 € ;

2024-171 : Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture familiale GUISSI indiquée comme suit :

Durée : 30 ans

A compter du : 05/04/2024

De 3,00 mètres superficiels

Située à l'emplacement : n°26 section B

Pour un montant de 525, 00 € ;

Le Conseil Municipal en prend acte.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE

Lorette, le lundi 13 mai 2024,

Le Maire,

Gérard TARDY



**Le secrétaire de séance,
Mme Delphine BERTOMEU**

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 7 mai 2024 – DCM 2024-05-72

6/6